Décembre 2021 - Janvier 2022 / N°116-117

INVESTIR AU CAMEROUN

GRANDS CHANTIERS - AGRICULTURE - ENERGIE - MINES - INDUSTRIE - SERVICES - FINANCE

La preuve par 9 du génie camerounais

Comment Gozem veut révolutionner le transport urbain au Cameroun

ST Digital vise le marché africain du Cloud

GRATUIT – NE PEUT ÊTRE VENDU

INVESTIRAU CAMEROUN .COM

Retrouvez chaque jour
l'actualité économique du Cameroun

Compatible tablettes et smartphones

Yasmine Bahri-Domon,
directrice de la publication

La digitalisation transforme le Cameroun

Dans ce numéro de fin d'année, chacun peut prendre la mesure des multiples avancées du Cameroun en termes de digitalisation, grâce, notamment, à ses entrepreneurs qui innovent, qui osent et qui déplacent des montagnes.

Dans le domaine de la santé Serge Armel Njidjou vient de briller aux AfriCom, à Cape Town, avec ses couveuses néonatales interactives qui sauveront la vie de nombreux bébés. Il rejoint ses pairs, tels que Théodore Lejuste Abobda, en passe de mettre au point un cœur artificiel unique au monde, ou Arthur Zang dont le Cardiopad va équiper tous les hôpitaux du pays.

Dans les Agritech, Erik Gyslain Tiam Dzembouon permet aux agriculteurs d'irriguer leur exploitation agricole à distance, en envoyant un simple SMS. Dans le secteur des énergies, Wolf Njitia propose un compteur électrique intelligent. Dans les transports urbains, c'est encore un Camerounais, Lionel Mobi, qui nous explique comment son entreprise Gozem, déjà implantée dans plusieurs pays africains, entend se développer au Cameroun. Et ce mois-ci, dans les Fintech, c'est Acam Vie qui lance son offre d'épargne via le téléphone mobile.

Les services de pointe se développent également. Anthony Same, avec sa société ST Digital et son datacenter, basés à Douala, vend désormais des services Cloud, non seulement au Cameroun, mais aussi en Côte d'Ivoire, au Congo, du Bénin et au Togo.

L'administration publique n'est pas en reste : trois campus numériques seront construits en 2022, avec le soutien de la Corée du Sud, pour développer les compétences nécessaires à la digitalisation de la gestion publique, de la justice ou encore des postes.

Résultat : il y a quelques semaines, la Banque mondiale a annoncé un crédit de 100 millions de dollars « pour soutenir les efforts déployés par le Cameroun » et stimuler cette dynamique qui est en train de transformer en profondeur l'économie du leader de la CEMAC. Selon l'institution de Bretton Woods, cette digitalisation devrait augmenter chaque année le taux de croissance de 2% et réduire celui de la pauvreté de 1%.

AU SOMMAIRE

DOSSIER

09 • Innovation
À la découverte du génie camerounais

INTERVIEW

11 • Lionel Mobi : « notre objectif est de révolutionner et moderniser le transport urbain en Afrique »

LEADER DU MOIS

66 • Le financier camerounais Louis Banga-Ntolo nommé DG de la Bvmac, la bourse unifiée de l'Afrique centrale

INTERVIEW

18 • Anthony Same : « le cloud est devenu une ressource aussi essentielle aux entreprises que l'électricité »

INVESTIR AU CAMEROUN

Editeur
Stratline Limited

Directrice de la publication
Yasmine BAHRI-DOMON

Rédaction
Brice R. Mbodiam, Sylvain Andzongo, Idriss Linge, Muriel EDJO.

Opérateur
Médiamania Sàrl
www.mediamania.pro
Maquette : **Jérémie FLAUX,**
Corrections : **Souha TOURE**

Régie publicitaire
regiepub@investiraucameroun.com
Au Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Impression
Rotimpres, Aiguaviva, Espagne

Bureau - Distribution Cameroun
Albert MASSIMB, almassimb@yahoo.fr
Tel : 00 237 694 66 94 59

Gratuit – Ne peut être vendu

info@investiraucameroun.com - www.investiraucameroun.com

L'ACTUALITÉ EN BRÈVES

GESTION PUBLIQUE ..... P 25-37
ECONOMIE ..... P 38-42
FINANCE ..... P 43-53
AGRICULTURE ..... P 54-55
ENERGIES ..... P 56-59
TIC & TELECOM ..... P 60-62
MINES ..... P 63-65

LES CHIFFRES DU MOIS

44%

Au cours d'une séance de questions orales aux membres du gouvernement camerounais à l'Assemblée nationale, le ministre des Travaux publics, Emmanuel Nganou Djoumessi, a donné des détails sur l'incidence de la crise séparatiste qui secoue le Cameroun depuis fin 2016, sur les projets routiers contractualisés dans la région du Nord-Ouest.

« A date, 44% du linéaire du réseau est couvert par des contrats actifs pour des travaux qui ne s'exécutent pas. Les raisons sont connues. Plusieurs entreprises ont abandonné les chantiers des travaux ou des études, d'autres ne se sont même pas mobilisées », a indiqué le ministre Nganou Djoumessi. Ce dernier fait ainsi allusion aux difficultés qu'éprouvent les entreprises face à l'insécurité créée par les milices séparatistes dans les deux régions anglophones du Cameroun (Nord-Ouest et Sud-Ouest).

36 000

Le Cameroun ambitionne d'ouvrir le marché de la fourniture des dispositifs de comptage de l'électricité dans le pays à de nouveaux opérateurs. Ces privés, qui fourniront les compteurs électriques intelligents et l'assistance technique pour la gestion de ces équipements, pourraient créer jusqu'à 36 000 nouveaux emplois directs dans le pays, dans les domaines tels que la fabrication des compteurs, l'installation de ces équipements, la maintenance et le contrôle.

C'est du moins ce que révèle l'étude de faisabilité du projet de « filialisation des services de comptage de l'électricité au Cameroun », présenté le 11 novembre 2021 à Yaoundé, par l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel). Ce projet vise à intégrer le secteur privé dans la chaîne de gestion du secteur de l'électricité, dans l'optique de renforcer le système de comptage avec des méthodes innovantes.

1 800 FCFA

Le 27 octobre 2021, sous l'égide du ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, les sociétés Cocoa Valley et Cameroon Golden Cocoa ont signé un protocole d'accord. À travers cet acte, le transformateur et exportateur Cocoa Valley s'engage à acheter auprès de la Cameroon Golden Cocoa, le cacao labélisé « Golden Cocoa » au prix de 1800 FCFA le kilogramme.

Ce prix, qui pourrait atteindre 2000 FCFA si la fève de qualité supérieure « Golden Cocoa » s'améliore davantage, est le prix le plus élevé jamais pratiqué dans le pays. Il dépasse en effet les 1600 FCFA par kilogramme servis aux producteurs locaux qui sont en partenariat avec la Confédération des chocolatiers et confiseurs de France, et dont la fève est issue des centres de traitement post-récolte implantés dans certains bassins de production.

239,6 milliards de FCFA

Au cours de l'année 2022, l'enveloppe budgétaire dédiée au paiement des intérêts de la dette publique camerounaise prendra un peu plus d'épaisseur. Selon l'avant-projet de loi de finances, cette enveloppe est projetée à 239,6 milliards de FCFA. Ce qui correspond à une augmentation de 49,4 milliards de FCFA par rapport à l'année 2021.

Cette hausse de l'enveloppe est la conséquence de « la reprise du paiement en 2022 du service de la dette extérieure, allégé en 2020 et 2021 dans le cadre de l'initiative de suspension du service de la dette extérieure du G20 (ISSD) », a expliqué le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, en présentant l'avant-projet de loi de finances 2022 à l'ensemble du gouvernement.

SONARA : VERS LE RÉÉCHELONNEMENT SUR 10 ANS D'UNE DETTE DE 371 MILLIARDS DE FCFA DUE AUX TRADERS

Après la signature, le 15 octobre 2021, de la convention de restructuration d'une dette de 261,4 milliards de FCFA due par la Société nationale de raffinage (Sonara) à neuf banques locales, l'État du Cameroun se prépare à conclure une convention du même type avec sept traders, qui réclament 272,8 milliards de FCFA à l'unique raffinerie de pétrole du pays. Mais, apprend-on de sources proches du dossier, *« en attendant la conclusion des conventions de restructuration de la dette vis-à-vis des traders, et afin de rassurer ces derniers sur la bonne foi du gouvernement, le ministre des Finances procède aux paiements partiels des traders depuis décembre 2020, sur la base d'un tableau d'amortissement provisoire »*.

Mais, un tableau définitif d'amortissement devrait bientôt être arrêté. En effet, révèle une source autorisée, le projet de convention de restructuration de la dette de 154,8 milliards de FCFA envers le trader suisse Vitol, est fin prêt. Mais, l'accord ne sera conclu avec le plus gros créancier de la Sonara qu'après la validation du projet de convention par le Comité national de la dette publique (CNDP), l'avis favorable du Conseil d'administration de l'entreprise pétrolière, et l'élaboration de la lettre de confort à émettre par le gouvernement, en lieu et place d'une garantie souveraine.

« Si ce projet de convention obtient l'avis favorable du CNDP, les conventions avec les autres traders (six au total, NDLR) seront élaborées sur les mêmes bases », confie une source au ministère des Finances, qui révèle l'identité des autres créanciers en passe de trouver un accord avec le gouvernement sur la dette de la Sonara. En dehors de Vitol, il s'agit de Gunvor (39,1 milliards de FCFA), Mercuria (36,2 milliards de FCFA), Addax (15,8 milliards de FCFA),

Trafigura (un peu plus de 12 milliards de FCFA), PSTV (7,8 milliards de FCFA), et Glencore (6,8 milliards de FCFA).

Selon les termes de la convention de restructuration en attente de signature avec Vitol, et qui sera dupliquée avec les autres traders, les sept entreprises sus-mentionnées accepteront le rééchelonnement du remboursement de la dette réclamée à la Sonara sur une période de 10 ans, moyennant un taux d'intérêt hors taxes de 5,5% par an. Les remboursements se feront sur les ressources collectées et reversées dans le compte spécial *« Soutien à la raffinerie »* domicilié à la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac). Pour garantir le renflouement continu de ce compte spécial pendant toute la période convenue pour les remboursements, le gouvernement s'engage à garder la ligne *« Soutien à la raffinerie »* dans la structure des prix des produits pétroliers, jusqu'à l'extinction de la dette en cours de restructuration. Il s'agit du même scénario convenu avec 9 banques en octobre 2021.

Menace sur l'approvisionnement du pays

De bonnes sources, ces mêmes conditions et engagements seront transposés à deux autres créanciers de la Sonara, avec lesquels l'État du Cameroun n'en est encore qu'à la phase des discussions, en vue de la restructuration de leurs dettes envers la raffinerie publique. Il s'agit des traders Sahara Energy et Petra, dont la dette globale, encore en cours de conciliation, est actuellement estimée à 98,3 milliards de FCFA, dont 75,3 milliards de FCFA uniquement pour Sahara Energy.

Au total, sous réserve de la conclusion des discussions en cours avec les deux derniers traders cités, et de la validation des documents attendus dans le cadre des négociations avec les sept premiers traders, le Cameroun s'achemine vers la restructuration d'une dette globale de 371,1 milliards de FCFA due par la Sonara à neuf traders. Ce qui porterait à 632,5 milliards de FCFA la dette totale rééchelonnée (y compris celle des banques, NDLR) au profit de l'entreprise publique la plus endettée du Cameroun, et dont les difficultés ont empiré avec l'incendie de ses équipements survenu le 31 mai 2019.

En plus d'atténuer la pression sur la trésorerie de l'État, actionnaire majoritaire de la Sonara, la restructuration de la dette de cette entreprise pétrolière vis-à-vis des traders est une véritable bouffée d'oxygène pour le pays. Ceci dans la mesure où, fait observer une source proche du dossier, cette dette, qui constitue la *« catégorie (...) la plus importante et la plus exigible (par rapport à celle des banques, NDLR) »*, est susceptible *« de menacer l'approvisionnement du pays en produits pétroliers »*.

En effet, depuis l'incendie à la Sonara en mai 2019, le Cameroun importe la totalité des produits blancs (super, gasoil, pétrole lampant) consommés sur son territoire. Afin de soutenir une Sonara à la peine, l'État a décidé d'octroyer à cette entreprise 80% des parts d'importation des produits pétroliers via des traders, que l'endettement abyssal (717,8 milliards de FCFA à fin décembre 2019) de la Sonara peut dissuader d'accepter d'approvisionner le pays.

Brice R. Mbodiam

INNOVATION À LA DÉCOUVERTE DU GÉNIE CAMEROUNAIS

Depuis quelques années, il ne se passe pratiquement plus de concours d'innovation en Afrique, sans que le génie-créateur des jeunes et autres entrepreneurs camerounais ne soit exalté par des récompenses. La dernière reconnaissance continentale du dynamisme des Camerounais dans l'innovation est le Prix féminin des « futurs champions africains » pour l'Afrique centrale, décroché le 20 novembre 2021 en marge de la Foire commerciale de Durban (Afrique du Sud), par la start-uppeuse camerounaise Nkenen Brendaline.

Plébiscitée parmi 150 candidats au total, dont cinq Camerounais, la jeune diplômée de l'université panafricaine des sciences de l'eau et de l'énergie d'Alger (Algérie) a séduit le jury avec un projet de production des aliments bio, dont le but est de préserver la santé des consommateurs. Nkenen Brendaline emboite ainsi le pas à de nombreux compatriotes qui, ces dernières années, ont fait flotter très haut le drapeau camerounais dans le monde de l'innovation et des inventions.

Certains ont été mis sous le feu des projecteurs grâce à des concours internationaux de renom, d'autres, plus discrets, creusent patiemment leur sillon dans l'anonymat, avec parfois dans leurs valises des projets susceptibles de changer l'ordre établit dans bien des domaines de la vie humaine. Ce « remue-méninges » des Camerounais est tel qu'aucun secteur d'activité n'échappe à leur hargne d'innover. Des TIC à l'industrie, en passant par l'agro-industrie et la technologie, leurs trouvailles alimentent de plus en plus la chronique populaire, voire scientifique.

Au demeurant, si ces innovations sont diversement connues, et si les destins qui leur sont réservées sont différents, les concepteurs, eux, font face à une difficulté majeure et commune : le manque de financements. Un paramètre qui fait souvent sombrer dans l'anonymat des trouvailles pourtant parfois révolutionnaires. C'est le cas d'un certain nombre d'innovations et autres inventions recensées dans le présent dossier, en guise de contribution à leur vulgarisation.

Brice R. Mbodiam

Miondonini, pâtes alimentaires sans farine de blé, trace son sillon aux côtés des marques importées

Miondonini, marque de pâtes alimentaires fabriquées au Cameroun par l'entreprise Gariland International, a trouvé une alternative locale au blé en utilisant des tubercules comme le manioc, le macabo ou l'igname. Le nom de la marque tire ses origines de « Miondo », un mot en langue Douala qui désigne le bâton de manioc, une spécialité culinaire locale. Dans l'usine de Gariland International à Mbalmayo, dans la région du Centre, environ 200 paquets de pâtes sont fabriqués chaque jour, pour être distribués sur les marchés au prix de 500 FCFA le paquet de 300 grammes. C'est entre 2007 et 2008 que Dorothy Selamo, la promotrice de cette PME, a eu l'idée de créer Miondonini, afin de remplacer le blé importé par des produits du terroir. La mise au point de son projet a été particulièrement difficile. Il lui a fallu plus de trois ans pour trouver la texture idéale, afin que les pâtes gardent leur aspect après la cuisson. Ce n'est qu'en 2010 que le projet a été approuvé par le gouvernement camerounais avec l'obtention d'un brevet.

En matière de pâtes alimentaires, les consommateurs camerounais ont de quoi combler leur appétit. Pasta, Netto, Panzani, Barilla, ce produit est très répandu sous différentes marques importées. Leur prix abordable en fait un élément important dans l'alimentation de nombreuses personnes. Le secteur connaît depuis quelques années une révolution avec l'entrée des tubercules locaux, un atout qui permet à Miondonini de se démarquer de la concurrence.

Quelques années après le lancement de Miondonini, la marque a suscité un grand intérêt chez les familles, les chefs cuisiniers et les sportifs. Sa première grosse commande lui est venue de l'équipe nationale de football en 2015, renforçant ainsi sa notoriété. Toutefois, Dorothy Selamo rencontre encore quelques difficultés, notamment les coupures électriques et baisses de tension qui réduisent les capacités de l'entreprise.

Nextcoffee et Gari Plus exaltent le génie local dans l'agroalimentaire

Un café amélioré, enrichi aux épices locales et baptisé Nextcoffee. C'est une autre trouvaille de Gariland International, une PME camerounaise spécialisée dans la transformation des produits agricoles. Cette entreprise a été primée à Gaborone (Botswana) en 2016, pour l'innovation apportée dans la transformation du manioc.
En effet, après le succès remporté par son jus de tapioca (Garilight), Gariland International a mis au point « Gari Plus », un kit d'aliments complets. Concrètement, ce kit est composé du Gari (appellation locale du tapioca) bio fortifié, pré-sucré au stévia, puis enrichi avec pas moins de 15 fruits et légumes séchés. Ce dispositif aux vertus nutritionnelles inestimables est comestible immédiatement, juste en le mélangeant à de l'eau.
Le 11 décembre 2015, au cours d'une mini-foire organisée autour du cacao, le stand de Garyland avait déjà été très couru. On pouvait y déguster des « enrobés de dattes aux fèves de cacao » (commercialisés sous la marque Perles noires) dans lesquels les noyaux des dattes sont habilement remplacés par des fèves ; ou encore des *« fourrés de fèves de cacao »* (commercialisés sous la marque Pralines), dans lesquelles les fèves séchées sont incorporées dans une sorte de gâteau à base de farine de patates.

Grâce à sa couveuse connectée, Serge Armel Njidjou lutte contre la mortalité des bébés prématurés

Le 12 novembre 2019, lors des AfricaCom à Cape Town, en Afrique du Sud, le groupe télécoms Orange a dévoilé les lauréats de la 9e édition du Prix Orange de l'entrepreneur social pour l'Afrique et le Moyen-Orient (Poesam). La palme d'or est revenue à la start-up camerounaise *« Tout souffle compte »*.
Fondée par Serge Armel Njidjou, cette start-up fabrique des couveuses néonatales interactives, contrôlées à distance par le smartphone du médecin. Elles permettent de lutter contre la mortalité des bébés prématurés au Cameroun et en Afrique.
Grâce à cette innovation, la start-up camerounaise ainsi récompensée a reçu une enveloppe de 25 000 euros (environ 16,5 millions de FCFA), ainsi que l'accompagnement personnalisé des experts du groupe Orange.

Un jeune mécanicien fait sensation dans la ville de Bafoussam, avec un véhicule construit avec du matériel recyclé

L'invention du jeune Cédric Simen, mécanicien à Bafoussam, est une véritable attraction dans la capitale de la région de l'Ouest du Cameroun. Enfant, il fabriquait déjà des voitures en bambou. Cette fois-ci, il est passé à l'étape supérieure, en construisant avec de la ferraille et d'autres matériels recyclés, un véhicule de deux places, flanqué du drapeau du Cameroun et de la mention « c'est possible », avec lequel il roule dans les rues de Bafoussam.
« C'est un véhicule de deux places avec tous les accessoires. Je suis assis confortablement et je suis surpris de constater que même le tableau de bord fonctionne, comme dans toutes les autres voitures », confie Léopold Kamdem, un chauffeur de taxi qui a testé ce véhicule « made in Cameroon », et pour qui le constructeur est tout simplement « un génie ».
Dans une vidéo tournée par Voice of America (VOA), Cédric Simen, qui a quitté l'école à l'âge de 11 ans pour apprendre la mécanique dans l'atelier d'un oncle, explique que pour construire son véhicule, il a dû *« acheter du matériel de récupération, à l'instar des amortisseurs, des pneus, du moteur et bien d'autres petites pièces »*. Mais, précise-t-il, il a lui-même fabriqué la carrosserie et les essieux.
Les échos de la trouvaille de ce jeune mécanicien camerounais, apprend-on, ont d'ores et déjà dépassé les frontières de son pays, puisque Cédric Simen annonce avoir reçu des commandes de la Côte d'Ivoire et du Bénin, en plus de quelques-unes dans le pays.

Des étudiants de l'École polytechnique de Maroua mettent au point le premier véhicule écologique «made in Cameroon»

Un groupe d'étudiants de la filière génie-mécanique de l'École nationale supérieure polytechnique de Maroua, située dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun, a récemment présenté au ministre de la Jeunesse, Mounouna Foutsou, le premier véhicule écologique *« made in Cameroon »* conçu et fabriqué par leurs soins.
Fabriqué à partir de matériaux de récupération et d'un moteur importé, ce véhicule ne possède pas de carrosserie. Il est alimenté par un dispositif de batteries lui offrant une autonomie de fonctionnement sur une distance de 90 km, à une vitesse moyenne de 80 km/h, expliquent les concepteurs de l'engin.
Équipé de cinq places assises, dont l'une a été occupée par le ministre de la Jeunesse le temps d'un essai plutôt concluant, ce véhicule non polluant peut, selon les étudiants à l'origine de cette innovation, supporter des charges allant jusqu'à 250 kilogrammes.
La conception de ce véhicule a duré 5 ans, tandis que la fabrication proprement dite a pris seulement cinq mois aux porteurs du projet. Ces derniers espèrent désormais obtenir des soutiens financiers, aussi bien de l'État, des banques que des opérateurs économiques, pour affiner leur invention et contribuer ainsi à la lutte contre la pollution sur les routes du pays.

Le chercheur camerounais Théodore Lejuste Abobda crée un cœur artificiel

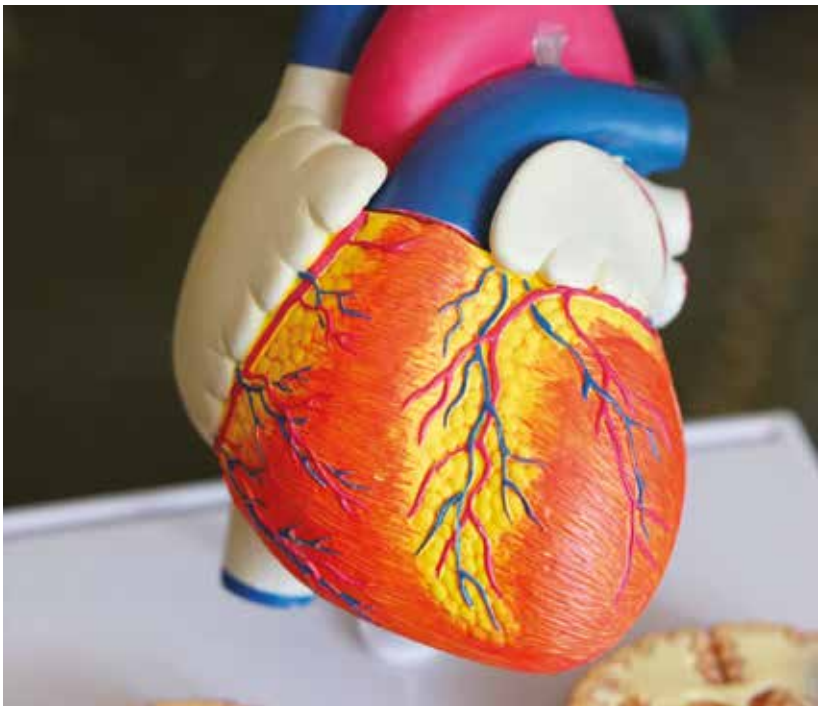

Imaginez un cœur humain artificiel qui frôlerait la perfection. Ce cœur pèserait autant que l'organe biologique chez l'adulte : tout juste 280 grammes pour le sujet féminin et 300 grammes pour le sujet masculin. Et même que ce cœur artificiel s'adapterait aux émotions humaines. Il battrait plus vite quand on a peur ou lorsqu'on fait le sport. Pendant le sommeil, le rythme cardiaque deviendrait lent et régulier.

Voilà en gros l'organe artificiel parfait qu'un jeune chercheur camerounais entend mettre au point. Et il est sur la bonne voie, au regard du modèle agrandi déjà disponible. Le sujet a fait l'objet de la thèse de doctorat que Théodore Lejuste Abobda, alors âgé de 29 ans, a soutenue le 24 avril 2015 au département de physique de l'université de Yaoundé I. La mention en dit long sur l'intérêt de sa recherche : très honorable avec les félicitations du jury.

Fort de tous les avis favorables donnés aux travaux qu'il a menés jusqu'ici, le désormais Dr Abobda a trouvé une motivation supplémentaire pour achever la mise au point de son cœur artificiel. Il pourrait être unique dans le monde, puisqu'il serait le plus performant jamais fabriqué. Et le jeune chercheur sait qu'il peut frapper un grand coup : *« J'ai pris en compte tous les cahiers de charges internationaux et j'ai fait une revue des modèles de cœur artificiel mis au point jusqu'ici. Pour la plupart, ils ont un défaut : leur incapacité à gérer les émotions. Or, le mien pourra intégrer cette donnée. Il existe des prototypes trop gros pour être implantés dans l'organisme humain. Il y en a dont les batteries ont une autonomie limitée. Mon spécimen viendra résoudre tous ces problèmes. Le modèle qui s'en rapproche dépend encore d'une alimentation électrique externe. Des câbles sont intégrés dans le corps humain pour relier le cœur artificiel à la batterie externe que le patient porte sur lui. En plus, le malade doit s'équiper d'un dispositif de recharge du générateur d'énergie. Le dispositif peut être une ceinture ou une sorte de sac à dos. »*

S'il est convaincu que les paramètres de son cœur artificiel vont se rapprocher le plus possible de ceux d'un organe biologique, le plus important pour lui est de le doter de l'alimentation électrique la plus durable possible. La puissance consommée par l'appareil sera de 4 watts, soit moins du quart de la consommation d'une ampoule économique. Il y a là de quoi permettre à la batterie intégrée de durer plus longtemps. Les essais sont bien avancés. En effet, pour sa thèse de doctorat, le Dr Abobda a mis au point un modèle de cœur externe bien plus gros qu'un cœur humain normal. L'organe artificiel a très bien fonctionné.

Ce cœur « made in Cameroon » a été réalisé au sein du laboratoire de modélisation et simulation en ingénierie, bio-mimétisme et prototype de l'université de Yaoundé I. Nul besoin de rappeler le dénuement de cette unité de recherche. Le jeune chercheur s'est débrouillé à trouver du matériel de récupération. Pendant trois ans, le cœur artificiel a ainsi été monté, petit à petit. Il a été réajusté plusieurs fois, sans que son fabricant se plaigne de recommencer. Pour un résultat qui a laissé le jury admiratif.

Le Cardiopad, la 1ère tablette médicale africaine conçue par Arthur Zang, fait une percée dans les hôpitaux du pays

Depuis le lancement de la production en 2015 et de la commercialisation en 2016, la société Himore Medical, à travers laquelle l'ingénieur et inventeur camerounais Arthur Zang commercialise son Cardiopad, la première tablette médicale africaine destinée à ausculter les malades du cœur, a déjà équipé 267 formations sanitaires dans le pays. Selon son inventeur, pour la seule année 2021, le ministère camerounais de la Défense en a commandé 30, pour le compte des hôpitaux de l'armée éparpillés à travers le pays. À en croire Arthur Zang, qui précise que la production se fait uniquement sur commande, pour l'heure, 60 hôpitaux au Cameroun font chaque année l'acquisition de cet équipement, qui permet « de réaliser des examens médicaux (liés au cœur, NDLR) et de transmettre les résultats à distance, sans que le patient ait besoin de se déplacer en ville où se concentrent généralement tous les spécialistes du cœur ».

L'on est donc bien loin de l'année 2015, au cours de laquelle la première phase de production des Cardiopad était bloquée, faute de financements d'un montant de 20 millions de FCFA. *« Le ministère de la Santé publique devait pourtant nous passer des marchés, en vue de l'équipement de certains centres hospitaliers. Nous comptions sur l'argent issu de cette transaction pour financer les derniers réglages »*, regrettait à l'époque Arthur Zang, dont l'invention, commercialisée à 2 millions de FCFA l'unité, semblait davantage avoir trouvé grâce aux yeux des spécialistes à l'extérieur qu'à l'intérieur de son pays.

Pour preuve, en avril 2016, le promoteur du Cardiopad confessait avoir commercialisé seulement 43 kits sur un total de 300, dont 50% au Gabon, et le reste distribué entre le Cameroun, l'Inde et le Népal. Mais, dès le mois de janvier 2017, la première commande de 20 Cardiopad émanant du ministère de la Santé publique sera réceptionnée par le ministre André Mama Fouda.

Depuis lors, l'intérêt des formations hospitalières locales pour cet équipement célébré par de nombreux prix internationaux semble ne plus s'arrêter. Et il n'est pas exclu que la pandémie de Covid-19, qui a boosté les services à distance ait contribué à accélérer la dynamique.

De bonnes sources, après le Cardiopad, Himore Medical peaufine la mise sur le marché de deux nouveaux équipements médicaux. Il s'agit d'un tensiomètre et d'un glucomètre, qui permettront non seulement de densifier la gamme de produits de cette entreprise, mais aussi et surtout de promouvoir la production locale de certains équipements médicaux.

La start-up camerounaise Ndoto Sarl conçoit un compteur électrique intelligent permettant de réduire la fraude

Basée à Douala, la capitale économique du Cameroun, la start-up Ndoto Sarl annonce qu'elle a récemment achevé le développement de compteurs électriques intelligents, au bout de 5 ans de recherches. À en croire les promoteurs de cette start-up, la trouvaille est adaptée « aux challenges de la gestion de la distribution de l'énergie au Cameroun ». *« Notre solution permet à la fois d'optimiser les coûts d'exploitation liés à la gestion de la distribution de l'énergie et de monitorer sa propre consommation d'électricité, à travers notre application mobile »*, confie Wolf Njitia, co-fondateur de Ndoto Sarl. Concrètement, la solution de cette start-up permet de digitaliser la facturation, de géolocaliser les consommateurs d'électricité et donc de réduire la fraude.

Grâce à ces compteurs intelligents, apprend-on, les consommateurs d'énergie seront en mesure d'accéder à leur consommation en temps réel, seront capables d'allumer et d'éteindre leurs compteurs à distance, pourront payer leurs factures via les plateformes de paiements mobiles instantanément, et recevront des alertes sur leurs mobiles avant toute interruption du service.

L'innovation de cette start-up survient au moment où Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité au Cameroun, expérimente les premiers compteurs intelligents sur son réseau. Ceci, à l'effet de limiter la fraude, qui en 2018 était responsable de 20% des pertes d'énergie distribuée dans le pays, ce qui correspond à environ 200 mégawatts, selon la compagnie d'électricité.

Agropad, un système intelligent d'irrigation agricole made in Cameroon

L'inventeur camerounais Erik Gyslain Tiam Dzembouong a fait partie des 12 startups au monde, et la seule d'Afrique centrale, à avoir présenté des inventions à Viva Tech, rendez-vous mondial des startups et des leaders de l'innovation organisé en France du 16 au 18 mai 2019.

Ingénieur en génie électrique et expert en énergie renouvelable, ce dernier a mis sur pied une entreprise dénommée « Global Initiative » au sein de laquelle il a développé l'application « Agropad ».

Il s'agit d'un dispositif technologique qui permet aux agriculteurs d'irriguer leur exploitation agricole à distance, en envoyant un simple SMS. Ce service ne dépend ni d'un opérateur téléphonique ni de la couverture réseau et permet une distribution intelligente de l'eau en termes de besoins, de quantité et de temps.

« Agropad » fournit également un bulletin météorologique en temps réel, offrant aux utilisateurs des informations sur la température, la radiation solaire, la vitesse du vent, ou encore les précipitations. Des informations qui permettent à ces derniers d'adapter l'irrigation de leurs terres. En 2018, Erik Gyslain Tiam Dzembouong avait reçu le 2e prix du concours RFI Challenge App Afrique, organisé en partenariat avec le groupe bancaire Société Générale.

Anthony Same

« LE CLOUD EST DEVENU UNE RESSOURCE AUSSI ESSENTIELLE AUX ENTREPRISES QUE L'ÉLECTRICITÉ »

Après avoir travaillé pour de grands groupes internationaux du numérique (Oracle, SAP, Microsoft, IBM…), l'informaticien camerounais a créé en avril 2017 ST Digital. Basée à Douala, l'entreprise de services informatiques est aujourd'hui implantée dans quatre autres pays d'Afrique centrale et de l'ouest (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire et Congo). Le fournisseur des services cloud a par ailleurs inauguré son premier datacenter en janvier 2021. Objectif : réduire la dépendance des entreprises africaines vis-à-vis de l'extérieur. Un investissement tombé à pic au regard de l'explosion de la demande locale des services cloud observée depuis le début de la pandémie de Covid-19. État du marché des services cloud au Cameroun, positionnement de l'entreprise, ultra-domination des GAFAM, souveraineté numérique… Le directeur général de ST Digital se livre à Investir au Cameroun.

Entretien avec Aboudi Ottou

Investir au Cameroun : Quel est l'État des lieux du marché des services cloud au Cameroun ?
Anthony Same : Le Cameroun comme la plupart des pays d'Afrique de l'ouest et du centre a d'abord découvert les offres de services cloud au travers des grands acteurs mondiaux du cloud public international que sont Microsoft, Amazon, Google. Depuis quelques années seulement, émergent des acteurs de services cloud 100% camerounais comme ST Digital qui commencent à proposer des services cloud tant sur la partie IAAS (Infrastructure as a service — mise à disposition d'infrastructure informatique) que SAAS (Software as a service — mise à disposition de service logiciels).

IC : Quelle part de marché contrôlez-vous et quels sont vos objectifs à court et à moyen terme ?
AS : Dans le contexte d'un marché qui n'en est qu'à ses balbutiements, il est difficile de mesurer nos parts

« Des acteurs de référence du monde bancaire ou de celui de l'industrie ont confiance en nous et hébergent leurs services et leurs données chez nous »

de marché. Ce qui nous importe aujourd'hui, c'est que des acteurs de référence du monde bancaire ou de celui de l'industrie ont confiance en nous et hébergent leurs services et leurs données chez nous. Notre objectif à court terme est d'atteindre un taux de remplissage de 100% sur notre première infrastructure de Bonanjo (à Douala, NDLR). À moyen terme, il est question de devenir un acteur régional en bâtissant d'autres infrastructures notamment en Côte d'Ivoire et au Togo.

IC : Selon de nombreux experts, la demande de services cloud a explosé en Afrique avec la pandémie de Covid-19 ? Observez-vous la même chose au Cameroun ? Vos parts de marché ont-elles augmenté de ce fait ?

AS : Le cloud est devenu une ressource aussi essentielle aux entreprises que l'électricité. La pandémie de Covid-19 nous l'a montré avec l'explosion de la demande pour des services d'hébergement externalisés souvent pour faire face aux restrictions liées aux mesures sanitaires. Il faut bien comprendre que le cloud est, par construction, plus résilient que l'informatique classique et permet donc de répondre plus facilement aux cas d'urgence. Que ce soit pour provisionner en urgence des serveurs pour un portail de gestion des résultats de test Covid, mettre en place des outils pour la continuité de l'activité (télétravail, signature électronique…), nous avons été sollicités sur une très large variété de projets au Cameroun et cela nous a permis d'afficher une croissance importante en 2020 et 2021.

IC : Vous vous présentez comme le seul acteur « indépendant » à posséder un datacenter aux normes et standards internationaux en Afrique centrale. Vis-à-vis de qui

ou de quoi êtes-vous indépendant et en quoi vos concurrents (MTN, Orange, Camtel…) le sont-ils moins ?
AS : Nous sommes ce que l'on peut appeler un pure player et spécialiste du cloud, sans activités dans d'autres domaines pouvant faire concurrence à ses clients. Un opérateur télécom, de nos jours, est un potentiel conçurent d'une banque, alors comment lui garantir l'indépendance ? Chez ST Digital nous n'avons pas ces problèmes.
Par ailleurs, nous sommes une entreprise de droit Camerounais, détenue par des actionnaires camerounais, sans obligation vis-à-vis d'une maison mère. Nos décisions sont prises localement sans dépendre d'une entité à l'étranger ou d'un actionnaire étatique.

IC : Mais tout cela ne garantit pas forcément une meilleure qualité de service… En quoi est-il plus avantageux, de ce point de vue, de confier ses données à un acteur « indépendant » ?
AS : À l'image de Liquid Telecom en Afrique du Sud qui a externalisé son activité datacenter au sein de la société Africa Data Centres, un consensus se dégage dans le secteur pour dire que le modèle organisationnel « neutre/indépendant » est plus efficace tant en interne qu'en externe. En effet, être indépendant permet de mieux faire face à des problématiques de SLA (Service Level Agreement —engagement de services) de par l'ouverture sans contrainte à de nombreux fournisseurs de services tiers. Pour illustrer cela, chez ST Digital nous avons plus de 6 fournisseurs d'accès internet, ce qui nous permet en cas de panne sur un des réseaux de basculer sur l'autre.

IC : À votre avis, quelle est la part de marché des services cloud contrôlé par les fournisseurs locaux ?
AS : Aujourd'hui, la part de marché des services cloud contrôlée par les fournisseurs locaux est insignifiante en comparaison de l'ultra-domination des GAFAM (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft). Cela est dû au fait que l'offre est très récente. Nous pensons que l'avenir est à la construction d'offre hybride ou un acteur local va à la fois utilise le cloud public international et des solutions de cloud privé national comme la nôtre.

IC : Avec une législation quelque peu obsolète en matière de protections des données et une absence de normes locales en matière de datacenter, les acteurs basés au Cameroun présentent-ils les mêmes garanties de sécurité, de qualité de service et de protection de données que les GAFAM ?
AS : Chez ST Digital, nous croyons que la capacité d'exercer notre souveraineté numérique est la clé pour assurer la liberté des utilisateurs de nos services. Un cloud souverain, c'est avant tout un cloud fourni par un prestataire qui s'engage à ne faire aucun usage des données de ses clients. Cet engagement fait intrinsèquement partie de la proposition de valeur de ST Digital.
Sur les aspects normatifs nous opérons une infrastructure de type Tiers 3 aux standards internationaux dans ses aspects de sécurité, redondance et de haute disponibilité. Similairement, nos clauses contractuelles et normatives sont bâties autour des exigences des réglementations RGPD (réglementations sur la gestion des données personnelles) des pays plus avancés et actuellement en étude par le législateur camerounais.

Pour rester dans le même registre. Vous affirmez régulièrement qu'« il est important de préserver la souveraineté de nos données stratégiques ». En quoi est-il dangereux que les informations et services informatiques de la plupart des grandes entreprises du pays transitent par des serveurs étrangers ?
La souveraineté des données dans le cloud c'est un enjeu pour tous, pas seulement en Europe. La souveraineté numérique peut être définie comme la capacité d'un État à pouvoir maitriser l'ensemble des ressources numériques, tant d'un point de vue économique que social et politique, affranchi de tiers ou d'influences extérieures. En somme, avoir une liberté de choix et être moins dépendants des infrastructures, plates-formes ou points d'accès à internet non africain. Et la souveraineté des données, quant à elle, étend cette notion aux organisations. Elle détermine leur capacité à protéger leurs données d'éventuelles interférences notamment étrangères et donc à agir de manière indépendante en particulier dans des domaines stratégiques à leur développement. Nous sommes aujourd'hui dans un contexte de concurrence mondialisée et de croissance exponentielle des volumes de données sensibles et stratégiques utilisées dans le cloud. Les risques d'actions d'intelligence

« Nous croyons que la capacité d'exercer notre souveraineté numérique est la clé pour assurer la liberté des utilisateurs de nos services »

économique et d'ingérence via des dépendances non maitrisées avec certains de leurs fournisseurs de services cloud sont maintenant reconnus. Ceux-ci font peser un risque à la fois sur la protection des données et sur la capacité à développer de grands acteurs africains.

N'est-ce pas en poussant cette logique à l'extrême que beaucoup d'entreprises hésitent à externaliser la gestion et le stockage de leurs données ?

On a encore beaucoup de personnes qui sont attachées à la propriété et aime posséder leur infrastructure, mais chacun son cœur de métier ! En externalisant la gestion de votre SI, vous confiez votre informatique à un expert informatique. Les problématiques quotidiennes liées à l'informatique passent en arrière-plan car il y a toujours quelqu'un pour veiller à son bon fonctionnement (grâce au monitoring notamment) et pour faire preuve de réactivité en cas d'incident. Résultat ? Vous n'avez plus qu'à vous concentrer sur votre cœur de métier à vous ! Plus de tracas inutiles, il n'y a plus qu'à développer votre activité.

IC : Par ailleurs, souveraineté et hybridité (solutions nationales et internationales) n'est-ce pas un peu contradictoire ? Est-ce pour ne pas renier votre trajectoire personnelle et éviter de contrarier certains de vos partenaires comme Microsoft que vous adoptez cette position un peu d'entre-deux ?

AS : L'approche hybride est une approche consensuelle qui permet d'avoir le meilleur des deux mondes. Techniquement, elle permet de conserver les données localement tout en exploitant les services cloud de dernières générations de leaders mondiaux comme Microsoft. C'est par exemple le choix du gouvernement sud-africain qui offre des services publics en ligne associant des données hébergées dans un datacenter local et l'utilisation de la plate-forme Azure de Microsoft. Nous sommes très complémentaires et fiers d'être à la fois un des plus importants Gold Partner Microsoft sur nos zones de couverture et opérateur de services cloud 100% africain.

N'est-il pas risqué d'externaliser la gestion et le stockage de ses données dans un pays qui a souvent des problèmes de connexion et où internet peut être coupé comme on l'a vu par le passé ?

ST Digital propose une offre unique avec une connectivité multi-operateurs afin de garantir un accès permanent aux ressources hébergées au sein de notre datacenter. De plus en réponse aux ruptures de câbles sous-marins ou coupures internet nous sommes en train de mettre en place un point d'échange internet local qui permettra aux internautes camerounais d'accéder aux ressources hébergées au Cameroun rendant ainsi les services de nos clients hébergés en local totalement accessible.

Lionel Mobi

« NOTRE OBJECTIF EST DE RÉVOLUTIONNER ET MODERNISER LE TRANSPORT URBAIN EN AFRIQUE»

Ancien directeur des opérations du e-commerçant chez Jumia au Cameroun puis au Ghana, ce titulaire d'un Master en Supply Chain Management de l'Université catholique Saint-Jérôme de Douala est depuis juin 2021 le directeur pays de Gozem au Bénin. Il livre ici les ambitions, les écueils et les espoirs de cette start-up spécialisée dans les services financiers, de transport et de e-commerce, en prélude au lancement officiel de ses activités au Cameroun.

Entretien avec Idriss Linge

Investir au Cameroun : Parlez-nous de Gozem et expliquez-nous dans quel segment du commerce électronique vous vous trouvez.
Lionel Mobi : Gozem est une application multifonctionnelle (super App) regroupant sur une interface une série de services différents, mais connexes, notamment le transport urbain des personnes et des biens et le commerce électronique sur un modèle de livraison à la demande. De manière très concrète, grâce à la technologie, notre application met en relation trois parties prenantes essentielles. Qui sont : les conducteurs aussi appelés « champions » (Motos, tricycles et voitures), les marchands (notamment les restaurants, les épiceries et les supermarchés), et le client final, qui pourra soit se déplacer ou déplacer un colis à l'aide de la première partie prenante (les champions), ou alors commander un repas ou un article chez un de nos marchands et se faire livrer au bas de sa porte grâce à notre flotte de valeureux champions.
Vous l'avez compris, les champions sont vraiment au cœur de notre business. Et à l'aide des statistiques de leurs activités qu'on a en notre possession et de notre portefeuille électronique fermé, nous avons pu développer une troisième verticale qui est la fintech. Elle nous permet de proposer à ces champions des produits et équipements nécessaires à leurs activités (téléphones, assurance, casques, véhicules, etc.), avec des facilités de paiement sur un modèle « Work and Pay ».

IC : Vous êtes déjà présents au Togo, au Gabon, au Bénin, et très bientôt au Cameroun. Quels sont les services que vous proposez concrètement en vue de développer le secteur du transport dans ces pays.
LM : Comme mentionné plus haut, nos services visent d'abord à résoudre les problèmes de mobilité urbaine : nous avons aujourd'hui près de 4 000 véhicules (motos, tricycles et voitures) dans les trois pays que vous avez cités (en attendant le Cameroun). Se déplacer n'aura jamais été aussi simple qu'avec nous. Il vous suffit d'un téléphone, vous commandez votre course et un de nos champions est là dans les 5 minutes. Le prix est bas et connu d'avance (pas de discussion longue), le champion

(conducteur) est passé par une formation et un KYC (Know your customer). Donc, Gozem a tout vérifié et est de ce fait capable de remonter facilement jusqu'à lui en cas de soucis, ce qui est un gage de sécurité. Ensuite, nous nous proposons d'accélérer les échanges commerciaux électroniques. En effet, il n'est plus à démontrer que le commerce électronique va prendre une place de plus en plus importante dans les échanges commerciaux dans les années à venir. Gozem réunit trois fondamentaux (la capacité logistique, la technologie et le marketing) pour prendre part à cette expansion. En signant des partenariats avec des marchands, on complète donc ce carré de base, ce qui nous permet de nous positionner comme un acteur clé sur cette verticale. Notre objectif est de donner de nouvelles opportunités d'affaires à nos marchands partenaires et de proposer une nouvelle expérience d'achat facile et efficace à nos clients.
Enfin, nous valorisons nos champions. Tous nos champions reçoivent dès leur intégration une formation sur des modules tels que le Code de la route, le digital (utilisation de notre application et du GPS), le « Customer service », etc. Cela nous permet d'avoir des champions avec une vraie valeur ajoutée, comparé à ce qui se fait dans l'écosystème du transport urbain. Si vous ajoutez à cela les équipements de base tels que les casques (02), les téléphones smart et l'assurance, qui sont tous obligatoires pour être champion Gozem, cette valeur ajoutée est encore plus perceptible. Nous contribuons donc à formaliser un secteur dans lequel les acteurs ont longtemps été abandonnés à eux-mêmes. Nous sommes même capables, avec les données de leur activité que nous possédons, de développer une sorte de « Credit scoring », qui nous permet de financer leurs équipements. C'est ainsi qu'au Bénin, au Togo, nous avons plus de 1 500 champions, qui ont pu changer leurs véhicules grâce à notre modèle « Work and Pay ».

IC : Malgré le taux de pénétration de l'internet et des télécommunications, la qualité de l'accès au digital demeure un défi dans ces pays. Comment parvenez-vous à surmonter cet écueil pour la réalisation de vos ambitions.
LM : Effectivement, le développement de l'économie numérique nécessite un accès important à l'internet de qualité, ainsi qu'au support numérique (smartphone notamment). Sur l'ensemble des pays dans lesquels nous sommes, les chiffres de la pénétration d'internet sont en progression constante, d'année en année. En attendant que ces chiffres progressent davantage, nous travaillons avec les opérateurs des télécommunications pour avoir du « zero rating » sur notre application. En gros, il n'y a pas de consommation de votre forfait internet lorsque vous désirez utiliser un de nos services. Nous travaillons actuellement sur d'autres initiatives techniques encore plus avancées, pour contourner cette barrière à l'usage qui est la pénétration de l'internet.

IC : Un autre défi est celui du cadre de la mobilité comme l'état des routes, la qualité de l'adressage. La e-mobilité dépend essentiellement de ces facteurs. Comment vous adaptez-vous dans des pays comme le Cameroun, où la largeur de la ville pénalise l'importance du réseau routier ?
LM : Le mauvais état des routes augmente surtout les coûts opérationnels et la pénibilité de la mobilité. S'il y a de mauvaises routes, on n'a certes pas la main dessus et cela est sûrement un facteur pénalisant pour notre activité, mais nous le voyons sous un autre angle. De ce point de vue, nos solutions sont encore plus pertinentes, dans la mesure où nous réduisons les coûts opérationnels de nos champions, en agissant sur d'autres facteurs tels que l'accès aux clients sans avoir besoin de tourner dans toute la ville, ou encore l'accès aux solutions de financement pour s'équiper. Nous réduisons aussi la pénibilité de la mobilité pour nos clients avec notre ramassage au bas de la porte, les prix réduits et fixés en toute transparence, et le confort relatif de nos solutions de transport. Enfin, l'adressage que nous utilisons est essentiellement digital, à savoir l'utilisation des cordonnés GPS.
En plus de cela, nous avons mis en place des fonctionnalités telles que les « Landmark », où on recense sur une carte numérique des milliers de points connus par ville. Ces deux outils nous permettent de contourner la vaste majorité des problèmes d'adressage qu'on rencontre.

IC : Vous travaillez personnellement sur ce projet et le développez, alors qu'aucune école ne forme techniquement pour cela au Cameroun. Pour les jeunes comme vous, quelles sont les compétences qu'il faut avoir pour être à ce niveau ?

« Nous contribuons donc à formaliser un secteur dans lequel les acteurs ont longtemps été abandonnés à eux-mêmes »

LM : En dehors des filières techniques (le développement web, etc.) et spécialisées (marketing digital), il faut comprendre que les métiers du numérique ne sont pas complètement séparés de leurs homologues dans les secteurs plus traditionnels. Un commercial dans le domaine de la grande distribution peu très bien devenir commercial chez Gozem Food, par exemple. Il faut juste développer quelques « Soft Skills » digitaux. Donc, je ne pense pas qu'il devrait y avoir des formations dédiées, mais plutôt des modules de formation portant sur cette nouvelle économie grandissante, afin d'accroître le champ de compétences et d'opportunités des nouveaux diplômés. Personnellement, ça fait sept ans que je suis dans ce domaine. J'ai la chance d'occuper des postes relativement importants chez des acteurs à la pointe sur le continent, et je pense que les facteurs clés de succès dans ce domaine sont la passion et l'envie d'apprendre. Les solutions numériques sont nouvelles et les défis dans nos environnements sont nombreux. Chaque défi est une opportunité d'apprentissage, il faut des personnes passionnées, qui sont des « doers » et qui ont une obsession de réconcilier la solution technique avec les difficultés sur le terrain. Si on n'aime pas ce travail et qu'on n'est pas prêt à toujours se surpasser quand on rencontre des problèmes, on abandonnera. Car, les défis sont nombreux.

IC : Au Cameroun, la concurrence de la modernité fait toujours peur. Dans le secteur de la mobilité, de nombreux conducteurs de mototaxis, taxis et mêmes des transporteurs clandestins dépendent de ce service. Est-ce qu'à terme il n'y a

« Notre objectif est de révolutionner et moderniser le domaine du transport urbain en Afrique, et ça se fera avec les acteurs actuels »

pas le risque de les évincer ?
LM : Non, pas du tout ! Nous ne sommes pas des concurrents. Au contraire, nous accompagnons ces acteurs. Ils sont au centre du projet et pas en périphérie. Si vous lisez les 10 valeurs de Gozem, vous en verrez trois qui mettent l'accent sur l'importance du champion au sein de Gozem. C'est vrai que la nouveauté fait toujours peur. Mais, avec nous, ça ira pour le mieux. Nous travaillons à réduire les coûts opérationnels et à valoriser ces acteurs du transport urbain. Notre objectif est de révolutionner et moderniser le domaine du transport urbain en Afrique, et ça se fera avec les acteurs actuels.

IC : De votre point de vue, quel est actuellement le plus important défi auquel votre initiative fait face ?
LM : Un business innovant comme le nôtre a toujours comme principal adversaire le manque d'usage. Développer une solution, qui ne serait pas adoptée massivement par le marché est toujours le plus gros risque. Il n'y a pas un défi unique ou particulièrement plus important que l'autre. Mais plus globalement, il y a un ensemble de défis qui, finalement, impacteront tout l'usage. Cependant, nous sommes confiants. Des centaines de milliers de personnes utilisent déjà nos solutions, et nous faisons des acquisitions records chaque mois. Nous sommes aussi humbles, tout n'est pas parfait. C'est la raison pour laquelle nous travaillons chaque jour pour améliorer nos produits et nos process, afin d'accroitre de manière permanente notre expérience, et donc l'usage de nos services.

IC : L'environnement des affaires est souvent présenté comme un risque majeur dans les pays africains. Quelle est votre perception, aujourd'hui, maintenant que vous avez plusieurs projets aboutis ?
LM : Les tracasseries administratives et la corruption sont les principaux freins à l'investissement. Je pense que la digitalisation est une réponse importante à ces problèmes. Personnellement, j'ai fait de nombreux pays africains. Quand les services administratifs sont digitalisés, l'investissement est perçu comme étant plus facile et transparent. On note une accélération des procédures administratives en ligne dans beaucoup de pays africains. Donc, je pense que même si beaucoup restent à faire, on est déjà sur les bons rails.

GESTION PUBLIQUE

Loi de finances 2022 : le Cameroun veut exclure experts-comptables et avocats d'une partie du marché du conseil fiscal

Dans le projet de loi de finances 2022, en cours d'examen au Parlement, le gouvernement propose une modification de certains articles du Livre des procédures fiscales du Code général des impôts. Ces changements, s'ils sont validés par les députés et les sénateurs, vont exclure les experts-comptables et les avocats d'affaires de l'assistance des contribuables lors des procédures de contrôles et de recours préalables (réclamation) devant l'administration fiscale.
Selon les modifications proposées aux articles L13 nouveau et L120, les contribuables n'auront plus la faculté d'être assistés, lors de ces étapes de la procédure fiscale, par « un conseil de son choix », mais plutôt par « un conseil fiscal agréé Cemac et inscrit au tableau de l'ordre, ou un centre de gestion agréé de son choix ».
Désormais, l'assistance des contribuables par les experts-comptables et les avocats d'affaires ne devrait être autorisée que devant le tribunal administratif.
Cette perspective inquiète l'Ordre national des experts-comptables du Cameroun (Onecca). De ce fait, depuis quelques jours, son président, Léonard Ambassa, mène en toute discrétion une intense activité de lobbying auprès des pouvoirs publics camerounais et des responsables de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (Ohada). Parallèlement aux activités du patron de l'Onecca, un collectif de 27 jeunes experts-comptables demandera à être très prochainement reçu, aussi bien par le ministre de la Justice que son homologue des Finances, apprend-on de bonnes sources.

Soupçons de favoritisme

« Le projet de la loi de finances pour 2022, s'il est voté (en l'état, NDLR), consacre une régression brutale dans les droits et libertés fondamentaux du citoyen face à la redoutable pression fiscale, qui constitue le fardeau quotidien de l'entrepreneur camerounais. De ce point de vue, le projet de loi n'est pas envisagé dans l'intérêt supérieur de la Nation. Il a pour but inavoué de donner le monopole des marchés d'assistance à la vérification fiscale, aux anciens fonctionnaires, devenus conseils fiscaux », peut-on lire dans un mémo mis en circulation par le collectif des experts-comptables susmentionné.
Un argument contesté par un inspecteur principal des impôts, approché par Investir au Cameroun. Pour lui, parmi les conseillers fiscaux actuellement en activité au Cameroun, on compte moins d'anciens fonctionnaires du fisc, mais davantage des étudiants formés dans les institutions universitaires publiques et privées du pays. *« Chaque profession est agréée par la Cemac et a des habilitations précises. Si jusqu'ici on a laissé les experts-comptables faire le conseil fiscal, c'est parce qu'il n'y avait pas assez de conseils fiscaux. Aujourd'hui, la profession s'est développée. Il est normal que l'exclusivité de l'activité leur soit réservée »*, ajoute-t-il.
« L'exclusion des préparateurs des états financiers, détenteurs des informations de base, et l'intervention forcée du conseil fiscal agréé, aux frais de l'entreprise, dans le processus du contrôle fiscal constituent une entorse à l'efficacité même du processus. Elle contribue à fragiliser le visa

de l'expert-comptable, garant de la crédibilité des états financiers, rendu obligatoire par le Système comptable Ohada révisé, entré en vigueur le 1er janvier 2018 dans tous les pays de l'Ohada. Le Cameroun évolue ainsi en marge des dispositions supranationales relatives à la transparence des états financiers », enchaîne le mémo des experts-comptables.

Fragilisation de la défense du contribuable ?

En effet, les opérations de contrôle du fisc consistent en la vérification de la comptabilité générale des entreprises, qui est validée par les experts-comptables. De ce point de vue, ces derniers bénéficient de la présomption d'être mieux aguerris pour défendre les contribuables que sont les entreprises devant le fisc. Mais, pour les conseils fiscaux, la mise à l'écart projetée des experts-comptables n'est pas insurmontable, dans la mesure où rien n'interdit aux conseils fiscaux auxquels l'État se préparer à confier l'exclusivité de l'assistance des contribuables en matière de contrôle et de revendication, de faire recourt à l'expertise des experts-comptables pour mener à bien leurs mandats.

Par ailleurs, en plus d'être en porte-à-faux avec les textes supranationaux de l'Ohada, selon Brice Meilo, l'un des signataires du mémo susmentionné, les modifications que le gouvernement camerounais se prépare à apporter aux articles L13 nouveau et L120 du Livre des procédures fiscales sont également en contradiction avec des textes de la Cemac. *« L'article 16, alinéa 2 du Règlement Cemac (…) portant révision du statut des professionnels libéraux de la comptabilité, et l'article 31, alinéa 2 de la Loi du 6 mai 2011 relative à l'exercice de la profession comptable libérale et au fonctionnement de l'Ordre national des experts-comptables du Cameroun, disposent que les experts-comptables peuvent assister leurs clients dans les domaines juridiques et administratifs, dans les limites de leurs missions d'expertise comptable, et apporter leurs avis devant toute autorité ou tout organisme public. Les experts-comptables sont donc en droit d'apporter des missions d'assistance et de conseil en particulier juridiques et fiscales à leurs clients, dans le prolongement de leurs missions principales d'expertise comptable »*, soutient-il.

« Il n'y a aucune contradiction avec les textes de la Cemac. Car, l'article évoqué précise bien "dans la limite de leurs missions d'expertise comptable". Il faut que chaque acteur respecte ce que dit son agrément : l'expert-comptable est assigné aux activités comptables et de certification des comptes, et le conseil fiscal est chargé d'assister et de conseiller le contribuable en matière fiscale. », réplique l'inspecteur principal des impôts.

Recettes non fiscales, budget global, taux de croissance… : le Cameroun réajuste ses prévisions budgétaires 2022

Au cours de l'année 2022, le gouvernement camerounais table finalement sur une enveloppe budgétaire de 5 752,4 milliards de FCFA (+5 % par rapport aux 5 480,4 milliards de FCFA de 2021). Cette nouvelle prévision est de 10 milliards de FCFA inférieure à celle annoncée par le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, au cours d'un conseil de cabinet organisé début novembre 2021, et dédié à la présentation de l'avant-projet de la loi de finances 2022.

Pour cela, le gouvernement a réduit de 20 milliards de FCFA ses projections d'endettement et augmenté de 10 milliards de FCFA ses recettes non fiscales. Le volume d'emprunt projeté passe de 1 774,5 à 1 754,5 milliards de l'avant-projet au projet de loi déposé à l'Assemblée nationale ; et cela du fait de la baisse des prévisions d'appuis budgétaires. Et l'enveloppe des prévisions de recettes non fiscales passe de 206 à 216,2 milliards de FCFA.

Outre l'enveloppe budgétaire globale, le gouvernement a également soumis à l'examen des parlementaires un projet de loi de finances 2022 légèrement moins optimiste en matière de croissance économique. En effet, cet indicateur est finalement projeté à 4,2 % en 2022, contre une projection initiale de 4,4 % annoncée par le ministre ces Finances lors du Conseil de cabinet de novembre 2021. L'optimisme est cependant de mise sur la projection de croissance du PIB en cette année 2021, dont le taux passe à 3,6 % dans le projet de loi de finances soumis à l'examen des députés, contre 3,4 % initialement.

Malgré ces légers réajustements, le gouvernement confirme que le taux de croissance du PIB s'inscrira une nouvelle fois à la hausse en 2022, en dépit de la persistance de la pandémie du coronavirus, qui est de moins en moins vigoureuse dans le pays.

« Cette croissance sera notamment portée par un certain nombre de facteurs au nombre desquels, la maîtrise de la pandémie de la Covid-19, les retombées de l'organisation de la Coupe d'Afrique des nations de football (CAN), une contraction moins prononcée dans les secteurs pétrolier et gazier, ainsi que l'atténuation des problèmes sécuritaires », peut-on lire dans le projet de loi de finances 2022.

Le brasseur SABC investit un milliard de FCFA pour la reconstruction des régions anglophones du Cameroun

Le 26 novembre 2021 à Yaoundé, sous le regard du Premier ministre camerounais, Joseph Dion Nguté, le directeur général de la SABC, le leader du marché brassicole au Cameroun, a signé une convention d'un montant d'un milliard de FCFA avec le représentant résident du PNUD, agissant comme agent d'exécution du programme de reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

« Nous sommes là parce que le groupe SABC respecte ses engagements. Nous en avons pris un le 18 mai dernier devant le Premier ministre, celui de matérialiser à hauteur d'un milliard de FCFA, notre contribution au plan de reconstruction du NoSo (Nord-Ouest et Sud-Ouest, NDLR), en dépit d'un environnement difficile et impactant (…). Nous continuerons à œuvrer pour un retour à la normale dans ces deux régions, les seules solutions politiques et militaires n'étant pas suffisantes. Nous avons pensé qu'il faut bien y ajouter une solution économique et sociale », a expliqué Emmanuel de Tailly.

Pour rappel, les deux régions anglophones du Cameroun se sont embrasées depuis fin octobre 2016, suite à des revendications corporatistes qui se sont rapidement muées en crise sociopolitique. Des milices séparatistes sont ensuite entrées dans la danse, semant au passage la mort dans de nombreuses familles. Depuis lors, le tissu économique de cette partie du Cameroun a été lessivé et de nombreuses infrastructures de base ont été détruites.

Face à cette situation, le gouvernement a pris la décision de lancer un plan de reconstruction des régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, doté d'une enveloppe d'un montant total de 89 milliards de FCFA. Pour plus de transparence et d'efficacité, l'État camerounais a confié le rôle d'agent d'exécution de ce programme au PNUD. Outre les pouvoirs publics et les partenaires financiers internationaux, certaines entreprises, à l'instar du groupe SABC, ont décidé de mettre la main à la pâte.

Le Cameroun délivre les premiers agréments à quatre structures privées d'incubation

Le ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'Economie sociale et de l'Artisanat (Minpmeesa), Achille Bassilekin III, a délivré ce 24 novembre les premiers agréments aux structures privées d'incubation. Il s'agit de quatre structures spécialisées dans l'accompagnement des porteurs de projets, de création ou de développement d'entreprises. Notamment Jacky Felly Nafack Institute of Technology (JFN-IT : une université), le Groupement des femmes d'affaires du Cameroun (GFAC), la Digital Transformation Alliance (incubateur qui veut produire les premières voitures conçues et montées au Cameroun) et la N'lonako Valley Authority (pôle universitaire des métiers, d'un agropole et d'un écopôle).

« Ces agréments témoignent de la qualité et de l'excellence managériale, technique et technologique promues au sein de ces structures d'incubation respectives. Seules les structures légalement constituées pourront continuer d'exercer l'activité d'incubation dans notre pays et être éligibles à tout financement ou subvention de l'Etat », a expliqué le Minpmeesa.

A ces premiers récipiendaires, le membre du gouvernement a rappelé que leur mission est d'offrir aux acteurs de l'écosystème entrepreneurial national un cadre incitatif favorisant la création et le développement d'entreprises innovantes, créatrices de richesses et d'emplois. Ainsi, l'admission en incubation permet à cet effet aux porteurs de projets de préciser leurs idées de création d'entreprises, d'évaluer la pertinence de leurs projets et de catalyser les ressources nécessaires à la création et au développement de leurs entreprises.

En sa qualité de porte-parole des structures d'incubation désormais agréées, le banquier Alphonse Nafack, actuel administrateur directeur général d'Afriland First Bank, et promoteur de JFN-IT, a indiqué que ces agréments du gouvernement apportent une valeur ajoutée en termes d'appui institutionnel. *« Désormais, les acteurs connaissent leur cahier de charges. Ils savent dans quoi ils s'engagent, et sur le terrain on va respecter ce cahier de charges et ce sera pour le bonheur des acteurs, des start-ups, des entreprises »*, a-t-il déclaré.

Il est à relever que le Premier ministre a signé le 22 janvier 2020 un décret qui fixe les modalités d'accomplissement des missions des structures d'incubation des PME au Cameroun. Selon ce texte, ces incubateurs agréés doivent soutenir les créateurs de petites et moyennes entreprises en identifiant leur potentiel entrepreneurial. Aussi, ils valorisent les talents de leurs promoteurs et les assistent pour l'établissement des réseaux de contacts utiles. Les incubateurs informent sur les opportunités d'affaires et les institutions d'encadrement des affaires. Pour avoir l'agrément de l'Etat, il faut déposer une demande qui est examinée au ministère chargé des PME. L'agrément est obtenu après avis favorable.

Budget 2022 : le Cameroun projette une économie de 79,6 milliards de FCFA, grâce à la rationalisation des dépenses

Le gouvernement camerounais ambition de mettre à nouveau un tour de vis sur les dépenses de fonctionnement au cours de l'année 2022. En effet, révèle le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, *« sous la contrainte d'un objectif de déficit de 2% du PIB, le niveau des dépenses totales de l'État (hors service de la dette) sera ramené à 15,3% du PIB en 2022, contre 15,6% du PIB en 2021 ; soit une économie budgétaire de 0,3% du PIB réalisée en 2022 par rapport 2021, et correspondant à un montant d'environ 79,6 milliards »*.
A en croire ce membre du gouvernement, cet objectif sera atteint grâce à *« la poursuite de l'application de la stratégie "zéro valeur", qui consiste à geler la croissance des dépenses de fonctionnement (hors salaires) de toutes les administrations d'une année à l'autre, et à effectuer les arbitrages sur l'espace budgétaire disponible en fonction des défis prioritaires de la période »*.
Au demeurant, l'on peut observer que la stratégie détaillée par le ministre Motazé ne s'applique pas aux dépenses des personnels de l'Etat, notamment la masse salariale, dont l'accroissement continu constitue pourtant une source de préoccupation pour le gouvernement. Selon l'avant-projet de la loi de finances 2022, cette enveloppe va à nouveau croître de 5,5% en glissement annuel, pour atteindre plus de 1064 milliards de FCFA.

Le Cameroun ambitionne une hausse des recettes fiscalo-douanières de 12,6% en 2022

Au cours de l'année 2022, le gouvernement camerounais ambitionne de collecter 3 088,7 milliards de FCFA au titre de recettes fiscalo-douanières. C'est l'objectif contenu dans l'avant-projet de loi de finances 2022, que le gouvernement a soumis à l'examen des parlementaires dans les prochains jours. Si le chiffre est finalement validé par le parlement, l'enveloppe sera alors en hausse de 12,6% en glissement annuel, soit 345,6 milliards de FCFA en valeur absolue.
« Cette évolution s'explique, d'une part, par la dynamique de l'activité économique en 2022, avec un taux de croissance du PIB nominal non pétrolier projeté à 6,1%, et d'autre part, par la poursuite de l'optimisation de la mobilisation de ces recettes grâce aux mesures administratives et d'élargissement d'assiette fiscale », soutient le gouvernement.
Mais, ces projections reposent aussi et surtout sur l'augmentation de la pression fiscale, qui sera matérialisée par l'avènement de nouveaux impôts. *« (…) Il est projeté de faire passer le niveau de mobilisation des ressources internes non pétrolières ("pression fiscale") de 11,3% du PIB en 2021 à 12,1% en 2022, soit un effort fiscal de 0,8% du PIB qui proviendrait de quelques mesures d'assiette nouvelles, mais davantage des mesures administratives et de la suppression de certaines dérogations temporaires mises en place depuis l'exercice 2020 pour atténuer les effets de la pandémie »*, a expliqué le ministre des Finances, Louis Paul Motazé. C'était le 8 novembre 2021, en présentant l'avant-projet de loi de finances 2022 à l'ensemble du gouvernement.

Règlementation des changes : les trop grandes concessions de la Beac aux sociétés pétrolières et minières

À compter du 1er janvier 2022, les sociétés pétrolières et minières actives dans les pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) se soumettront finalement aux exigences de la règlementation des changes en vigueur dans cet espace communautaire depuis le 1er mars 2019. C'est la principale information à retenir de la réunion entre le gouverneur de la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), Abbas Mahamat Tolli (photo), et les entreprises du secteur extractif, organisée le 17 novembre 2021 à Douala, la capitale économique du Cameroun.

Mais, pour obtenir l'adhésion des pétroliers et miniers à cette nouvelle règlementation, qu'ils rechignent à appliquer en raison de la spécificité de leurs activités et des contrats spécifiques signés avec les États (qui leur permettent notamment de ne pas rapatrier les devises générées par leurs activités), il a fallu que la banque centrale des pays de la Cemac consente à accorder à ces entreprises deux moratoires qui ont finalement pris près de 3 ans, mais surtout d'importantes concessions au final.

« Au cours de plus d'une centaine de rencontres organisées entre 2018 et 2021, les entreprises extractives ont eu l'opportunité de présenter à la Beac les spécificités liées à leurs activités, leurs contraintes ainsi que d'autres facteurs dont la règlementation des changes n'aurait pas tenu compte. Dans la foulée, la banque centrale a étudié un ensemble de mesures compatibles avec leurs modèles économiques et permettant d'assurer une application effective de la règlementation des changes, sans perturber l'activité dans cette industrie », a expliqué le gouverneur de la Beac en ouvrant la rencontre du 17 novembre 2021 à Douala.

Un dispositif un peu trop aménagé…

En clair, contrairement à d'autres opérateurs économiques qui appliquent strictement les termes de la nouvelle règlementation des changes depuis le 1er mars 2019 (plusieurs d'entre eux, notamment des banques, ont d'ailleurs déjà été sanctionnés pour non rapatriement des devises, par exemple), les sociétés pétrolières et minières, elles, appliqueront une règlementation bien assouplie. Par exemple, elles auront le droit de détenir des comptes en devises aussi bien dans la zone Cemac qu'à l'étranger, qui de surcroît seront régis par des « dispositions spécifiques donnant aux entreprises extractives la possibilité de continuer leurs activités tout en permettant à la banque centrale d'effectuer les contrôles requis par la règlementation en vigueur ». De plus, apprend-on, *« un règlement portant insaisissabilité de ces comptes est en cours d'examen »*.

De même, bien que les sociétés pétrolières et minières soient également soumises à l'obligation de rapatrier les devises générées par leurs activités dans les comptes ouverts dans la zone Cemac, les entreprises en phase d'exploration et celles bénéficiant des financements RBL (Reseve base lending) sont exemptes de cette mesure. De plus, elles bénéficieront « d'un dispositif allégé » de déclaration et de domiciliation des importations et exportations des biens et services, ainsi que d'un délai de 3 ans au plus, pour rapatrier dans le compte séquestre ouvert à la Beac, tous les fonds dédiés à la remise en état des sites extractifs exploités.

Parmi les concessions faites par la banque centrale aux entreprises pétrolières et minières, en rapport avec l'application de la nouvelle règlementation de change, il y a également la possibilité de transférer à l'étranger les revenus des travailleurs expatriés, à partir des comptes onshores (ouverts dans la zone Cemac) en devises, d'une part, et d'autre part, la possibilité de payer en devises les sous-traitants exerçant dans la zone Cemac.

Face à tous ces aménagements, un fin connaisseur des milieux de la finance, qui rappelle que l'un des objectifs majeurs visés par la nouvelle règlementation des changes était d'assurer la traçabilité des devises et la consolidation des réserves extérieures des pays de la Cemac, soutient que « la Beac appliquera finalement tout autre chose aux sociétés pétrolières et minières, et non plus la règlementation des changes entrée en vigueur le 1er mars 2019 ».

Droits de douane : en réponse au Gicam, le Cameroun réduit la base imposable des marchandises importées par voie maritime

Le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, a signé le 16 novembre une décision réduisant le taux de fret à prendre en compte pour la détermination de la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime. *« Le montant du fret à intégrer dans la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime est affecté d'un abattement de 80% de la somme totale effectivement payée ou à payer pour l'acheminement desdites marchandises, dans le contexte de l'augmentation inédite du coût de transport international des marchandises »*, écrit le Minfi. Cette mesure, ajoute-t-il, est valable jusqu'au 28 février 2022 et renouvelable le cas échéant.

L'incidence de cette mesure va ainsi permettre aux importateurs de bénéficier d'un rabais dans le cadre de l'acheminement de leurs marchandises par voie maritime, selon les explications de Guy Innocent Diffouo, chef de la cellule de la législation à la direction générale des douanes. *« Lorsqu'on veut déterminer les frais et taxes de douane à payer pour une marchandise, on y ajoute le fret et l'assurance. C'est ça la valeur en douane. Or, on assiste depuis presque huit mois à une augmentation inédite du fret maritime qui, en fonction des pays, augmente de 40 à 70%. Normalement, c'est un gain pour l'État plus ça augmente. Mais ça rend la vie plus chère, ça renchérit le prix des marchandises. Donc ce que le ministre des Finances a fait dans son importante décision a été de neutraliser cette augmentation-là pour qu'on intègre plus le même niveau de fret dans la valeur en douane »*, explique-t-il.

Le responsable ajoute : « L'État a renoncé lui-même à ce qu'il aurait dû percevoir du fait de cette augmentation. Si par exemple en janvier le coût du fret était de 1000 euros pour un conteneur et qu'aujourd'hui il est passé à 5000 euros par conteneur, l'effet de la mesure du ministre des Finances c'est de réduire les 4000 euros qui se sont ajoutés. Du coup on revient à la situation normale ».

Dans la décision signée du ministre des Finances, il est indiqué que cet abattement de 80% a été pris en considération de la proposition du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam). En effet, dans un communiqué publié le 9 novembre dernier, le Gicam a indiqué que *« les entreprises de divers secteurs d'activités exposées à la hausse sans précédent des prix des produits à l'importation et du fret maritime avec des augmentations variant 20 à 400% »*. Le Gicam a alors déclaré que si ces entreprises « ne sont plus en mesure de s'ajuster, elles envisageront purement et simplement l'arrêt des activités d'importation et de production au 1er janvier 2022 ». Le patronat a également indiqué que *« le risque de défaut d'approvisionnement des marchés deviendra réel, avec corollaire majeur un risque de crise alimentaire et des conséquences sociales inévitables, que personne ne souhaite »*. Au terme de la concertation organisée le 9 novembre 2021 sur *« la flambée des prix à l'importation »*, le Gicam a soutenu que le patronat projette désormais cette éventualité en raison de l'absence de lueur d'espoir à l'horizon.

Le Port autonome de Douala récupère les actifs de l'ex-Office national des ports du Cameroun

« Deux arrêtés du ministre des Domaines, du Cadastre et des Affaires foncières, signés le 16 novembre 2021, transfèrent au Port autonome de Douala (PAD) les actifs résiduels de l'ex-Office national des ports du Cameroun (ONPC). Le premier arrêté rétrocède au PAD un terrain domanial sis à Douala Ve, au quartier Bepanda (cité du port). Le second arrêté rétrocède au PAD les actifs résiduels de l'ex-ONPC situés à l'intérieur de sa circonscription de compétence et matérialisés par 23 titres fonciers. Il s'agit de la matérialisation du décret du 24 janvier 2019 portant réorganisation du Port autonome de Douala », annonce le PAD ce 17 novembre 2021 sur son site internet.

C'est que, à travers les décisions gouvernementales sus-mentionnées, l'entreprise publique en charge de la gestion de la plateforme portuaire de Douala, dans la capitale économique camerounaise, remporte un important round dans la bataille qui oppose depuis quelques mois l'État du Cameroun au cabinet Atou, qui gère ces actifs résiduels et bien d'autres depuis l'année 2006. Malgré l'instruction de la présidence de la République de rétrocéder les actifs des ex-ONPC au PAD, le cabinet Atou multiplie des blocages.

La dernière tentative d'entrave à ce processus est la requête déposée le 8 novembre 2021 devant le tribunal administratif par Lazare Atou, administrateur général du cabinet éponyme, pour obtenir l'annulation de la suspension par la ministre déléguée à la présidence chargée du Contrôle supérieur de l'État, du mandat du cabinet Atou relativement à la gestion des actifs des ex-Oncpb, Onpc et Régifercam, estimés à plus d'une centaine de milliards de FCFA.

Suite à cette suspension du cabinet Atou, le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, a transféré le mandat pour la gestion des dits actifs à la Société de recouvrement des créances (SRC), une entreprise publique dirigée par Marie-Rose Messi.

Gestion forestière : le Cameroun va exploiter l'application Sigif 2 en 2022 malgré les réserves de l'UE

Malgré les réserves de la coopération allemande et de l'Union européenne (UE), principaux bailleurs de fonds du Système informatisé de gestion de l'information forestière de 2e génération (Sigif 2) présenté le 1er avril dernier à Yaoundé, le Cameroun va quand même mettre en exploitation cette application.

« Conformément aux dispositions de l'Accord de partenariat volontaire entre la République du Cameroun et l'Union européenne (UE) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux des bois et des produits dérivés vers l'UE (APV/Flegt), et dans le cadre de la mise en œuvre progressive du Sigif 2, les documents d'exploitation forestière ci-après devront être émis par le Sigif 2 à l'avenir, et ce à partir de l'exercice 2022 », apprend-on d'une décision signée ce le 17 novembre par le ministre des Forêts, Jules Doret Ndongo (photo).

Il s'agit notamment des certificats de matérialisation des limites et de conformité des travaux d'inventaires ; les bulletins de spécification de bois à l'exportation. La production de ces documents d'information et de gestion forestière, selon le Minfof, permettra l'augmentation des recettes liées aux taxes forestières.

Il est projeté une hausse de 25 et 30% pour ce qui concerne la taxe d'abattage du fait de la maîtrise de la production forestière réelle taxable de chaque opérateur forestier et la prise en compte de toutes les sources d'approvisionnement du bois. De plus, cette traçabilité numérique favorisera, soutient le Minfof, l'identification, au-delà des taxes forestières classiques, de nouvelles niches de recettes à travers la délivrance des certificats de légalité, des autorisations Flegt et la redevance informatique.

Selon la direction générale des impôts, sur la période 2018-2019, les entreprises forestières au Cameroun ont eu un rendement fiscal de 100,3 milliards de FCFA, soit 50,9 milliards en 2018 et 49,4 milliards de FCFA en 2019. Cependant, le ministère des Finances indique que le montant potentiel des taxes forestières non reversées au trésor public a atteint 5,1 milliards de FCFA en 2018 et 4,8 milliards de FCFA en 2019, soit un cumul de 9,9 milliards de FCFA sur les deux exercices.

Mais l'UE et la coopération allemande sont moins enthousiastes au sujet de ce Sigif 2 *« les certificats émis par le Sigip 2 ne pourront pas être reconnus ou validés dans le cadre du Règlement bois de l'Union européenne (Rbue), et encore moins dans le cadre de futures autorisations Flegt, qui permettraient de faire des économies et un accès direct et prioritaire au marché européen. Ces dernières ne pourront donc pas être émises avant qu'un autre instrument ne soit mis en place, ou bien qu'une refonte intégrale de l'outil soit effectuée, sur la base d'une l'étude benchmark conduite avec le ministère de l'Économie… »*, avait déclaré l'UE lors de la présentation de cette application le 1er avril à Yaoundé.

Le Cameroun doit mobiliser plus de 37 000 milliards de FCFA pour financer sa stratégie de développement 2020-2030

A l'Assemblée nationale où il présentait, ce 12 novembre, aux députés la Stratégie nationale de développement (SND 30) que le Cameroun va déployer entre 2020 et 2030, le ministre de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du territoire (Minepat) a esquissé les sources de financement de ce vaste plan évalué pour l'instant à plus de 37 500 milliards de FCFA. *« Ce chiffre n'est pas parfait. Ce sont des évaluations et des estimations susceptibles d'être affinées avec le temps »*, a d'abord indiqué Alamine Ousmane Mey (photo).
D'après la présentation faite par le membre du gouvernement, *« les réformes et initiatives majeures de la SND 30 sont prévues être financées à partir de plusieurs sources de financement notamment le budget de l'État, les budgets des collectivités territoriales décentralisées, les ressources des PTF (partenaires techniques et financiers) ainsi que les financements des privés dont ceux de la diaspora »*. Les ressources publiques « doivent être complétées, suffisamment et de manière large par des ressources qui viennent du privé afin de créer l'effet de levier solliciter par le gouvernement en matière de ressources au-delà de l'endettement public, au de-là de l'endettement souverain qui a également ses forces, mais aussi ses limites dans la propension à mobilise les ressources ».
De ce fait, le gouvernement rassure que *« la dette publique sera maitrisée et les techniques de financement innovantes seront privilégiées »*. *« La mise en œuvre des plans contenus dans la stratégie sera financée en grande partie par les capitaux privés à travers des approches tels que les partenariats publics-privés et le project-finance »*, indique d'ailleurs la SND 30. *« L'action de l'État consistera essentiellement dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans, à réaliser les études de faisabilité, de rentabilité économique et de maturités de ces plans afin de les rendre attrayants pour les investisseurs privés »*, souligne Alamine Ousmane Mey.
Plusieurs projets d'infrastructures et programmes de développement sont prévus dans la SND 30 (voir tableaux ci-dessous). Le plus couteux est le plan couverture santé universelle évalué à plus de 12 000 milliards FCFA.

Fonction publique : le Cameroun projette une hausse de la masse salariale de 5,5% à 1 064,6 milliards de FCFA en 2022

En préparation à la session budgétaire en cours, le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze, a présenté, le 8 novembre au cours d'un conseil de cabinet, les grandes lignes directrices de l'avant-projet de loi de finances de l'exercice 2022. Il en ressort que le gouvernement prévoit une hausse des dépenses de personnel de 55 milliards de FCFA (5,1 % en valeur relative) au cours du prochain exercice. Elle devrait donc se situer à 1124,8 milliards de FCFA. Selon le Minfi, *« l'augmentation des dépenses de personnel est globalement imputable aux postes des salaires, qui se chiffrent à 1 064,6 milliards en 2022 contre 1 009,3 milliards en 2021 »*, soit une hausse de 5,5%, du fait notamment *« de la poursuite de la prise en charge des nouveaux recrutements de personnels à la fonction publique et dans les forces de l'ordre »*.
En effet, selon Louis Paul Motaze, les ressources destinées aux primes, indemnités et gratifications diverses versées aux agents de l'État (dans la catégorie des autres dépenses de personnel) ont été maintenues à leur niveau de 2021 à 59,2 milliards de FCFA (60,2 milliards, selon nos calculs), impliquant ainsi un effort de rationalisation de la part des différentes administrations pour prendre en compte leurs besoins nouveaux dans cette catégorie de dépenses.
Avec cette augmentation projetée des dépenses de personnel en 2022, le Cameroun reste encore dans la catégorie des pays qui ne respectent pas le ratio de soutenabilité de la masse salariale (part des recettes fiscalo-douanières dédiées aux dépenses de personnel), fixé à un maximum de 35% dans le cadre des critères de surveillance multilatérale édictés par la Cemac. En effet, avec des recettes fiscalo-douanières projetées à 3088,7 milliards de FCFA, ce ratio devrait se situer à 36,4%, soit sensiblement au même niveau qu'en 2019 (36,5%).

Bois : le Cameroun veut relever de 15% le droit de sortie des grumes et exonérer le matériel de transformation dès 2022

Le projet de loi de finances proposé par le gouvernement camerounais pour l'exercice 2022, que les parlementaires sont appelés à examiner au cours de la session budgétaire ouverte le 11 novembre 2021, devrait proposer un durcissement des conditions d'exportation des bois en grume produits sur le territoire camerounais. En effet, selon une présentation de l'avant-projet de loi fait le 8 novembre 2021 par le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, devant l'ensemble du gouvernement conduit par le Premier ministre, il est prévu dans ce texte *« le relèvement du taux du droit de sortie applicable aux bois exportés sous forme de grumes (billes de bois) de 35% à 50%, afin d'encourager la transformation locale du bois et limiter la déforestation »*.
En d'autres termes, au cas où cette disposition est validée, pour exporter les billes de bois produites au Cameroun à compter du mois de janvier 2022, les exploitants forestiers en activité dans le pays devront payer, au titre des droits de douane, 15% de plus que par le passé. En revanche, selon le projet gouvernemental, les acteurs de la filière bois, désireux de s'équiper aux fins de doper ou de se lancer dans la transformation locale, bénéficieront de *« l'exonération totale des droits et taxes de douane à l'importation d'équipements, matériels et outils, non disponibles localement »*.
En clair, à travers les deux mesures énoncées ci-dessus, le gouvernement camerounais balise ainsi le chemin vers l'interdiction pure et simple de l'exportation des bois en grume, initialement prévue sur l'ensemble de la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) en 2022, avant le report en 2023. De sources officielles, les pays de la Cemac entendent profiter de cette *« période transitoire »* allant de janvier à décembre 2022, afin de procéder aux études préalables de maturation des projets d'investissements dans la transformation du bois, retenus dans le cadre de la première phase du processus d'interdiction des exportations des bois en grume dans cet espace communautaire.

Transactions dissimulées

De ce point de vue, en attendant la maturation des projets communautaires, le Cameroun semble s'inscrire dans une logique d'anticipation, en envisageant de mettre en place dans la loi de finances 2022, des mesures incitatives visant à encourager les exploitants forestiers ou tout autre opérateur économique à transformer un peu plus le bois sur le territoire national. Cette mesure, qui devrait prochainement être validée par les députés, contribuera à développer une véritable industrie locale du bois, avec son corollaire qu'est la création de nouveaux emplois et davantage de valeur ajoutée locale.
Mieux, une telle mesure pourrait réduire le manque à gagner enregistré par le pays du fait des transactions financières dissimulées par certains exploitants forestiers. En effet, l'on se souvient que dans un rapport intitulé *« bois volé, temples souillés : les conséquences néfastes du commerce du bois entre le Cameroun et le Vietnam sur les populations et les forêts camerounaises »*, deux ONG révèlent que les exploitants forestiers vietnamiens en activité au Cameroun ont réussi à expédier des grumes (c'est le gros des exportations du bois camerounais vers le Vietnam, selon le rapport) pour une valeur de plus de 170 milliards de FCFA, sans la moindre traçabilité. Cette dissimulation des transactions commerciales a le bonheur de réduire le chiffre d'affaires de ces entreprises, et par conséquent les impôts à payer à l'administration fiscale camerounaise.
Pour rappel, selon l'Institut national de la statistique (INS), les bois en grume ont procuré au Cameroun 4% de ses recettes d'exportation au cours du premier semestre 2021.
Ce produit se classe ainsi dans le top six des principaux pourvoyeurs des recettes aux pays au cours de la période sous revue, loin derrière des huiles brutes de pétrole (39%) ; le cacao brut en fèves (13%) ; le gaz naturel liquéfié (9%) ; les bois sciés (7%) et le coton brut (7%).

Investissements publics : au Cameroun, l'exécution à gestion décentralisée progresse de 20% à fin septembre 2021

Selon le Comité national de suivi de l'exécution physico-financière du budget d'investissement public (BIP), que préside la députée Rosette Ayayi, l'année 2021 est marquée au Cameroun par une nette amélioration de la gestion des crédits délégués, depuis l'accélération de la mise en œuvre du processus de décentralisation dans le pays.
En effet, au cours de sa première session de l'année 2021, tenue le 10 novembre 2021 à Yaoundé, le comité sus-mentionné constate que l'exécution physique du BIP à gestion décentralisée et déconcentrée affiche un taux de 54,16% à fin septembre 2021, contre 33,65% au cours de la même période en 2020. Ce qui révèle une augmentation de 20,5% sur un an. Cette réalité peut s'expliquer par une meilleure maitrise des procédures et délais par les entités chargées de la gestion des crédits délégués.
« Les régions de l'Adamaoua et du Nord enregistrent les meilleures performances avec des taux d'exécution physique respectifs de 76,39% et 72,06%; les régions du Centre et du Nord-Ouest enregistrent les taux d'exécution physique des projets les moins élevés soit respectivement 47,92% et 44,99% », révèle le Comité chargé du suivi de l'exécution du BIP. La performance de chacune des deux premières régions surclasse les 50,9% enregistrés au niveau national, en légère baisse par rapport aux 51,06% enregistrés à fin septembre 2020.
Pour rappel, dans la loi de Finances 2021, l'enveloppe allouée au budget d'investissement public culminait à 1 352 milliards de FCFA, représentant 28,95% du budget global.

Le Cameroun identifie la Guinée équatoriale comme porte d'entrée du poulet et porc congelé interdits sur son territoire

Des agents du ministère de l'Elevage, des Pêches et des Industries animales (Minepia) ont détruit de 5 tonnes de produits avicoles et porcicoles congelés à Mvog Betsi, un quartier de Yaoundé. *« Ladite destruction fait suite à plusieurs saisies de ces produits introduits frauduleusement dans nos marchés par des commerçants véreux. L'objectif de cette action demeure l'assainissement des secteurs avicole et porcicole tout en protégeant la production locale »*, indique le Minepia.
À la question de savoir d'où proviennent ce poulet et porc congelé ? Le ministère déclare que, *« la source de ces produits interdits c'est la Guinée équatoriale »*. La même source ajoute: *« Le rythme avec lequel ces produits entrent au Cameroun en provenance de la Guinée équatoriale est incroyable. Les commerçants et des personnes les plus insoupçonnées [parfois des hommes en tenue] sont à la manœuvre. Ils utilisent des subterfuges et autres moyens frauduleux pour faire passer ces marchandises illicites. Parfois, c'est grâce à la corruption des contrôleurs que le poulet ou le porc congelé en provenance de Guinée équatoriale arrivent au Cameroun »*. Le Minepia indique que le pays paie ainsi le prix de sa proximité avec ce pays voisin où le poulet et le porc congelé sont autorisés.
En rappel, l'introduction des produits avicoles et porcicoles congelés dans les marchés camerounais est interdite depuis 2006. Au quotidien, affirme le ministère, les services vétérinaires sillonnent les espaces marchands pour veiller au grain.

Pépinière nationale d'entreprises d'Edéa : 100 millions de FCFA pour 12 projets incubés

Le ministre en charge des petites et moyennes entreprises (Minpmeesa), Achille Bassilekin III, vient de publier une liste de 12 projets des incubés de la Pépinière nationale pilote d'entreprises d'Edéa (PNPE) éligibles à la subvention de l'État d'un montant de 100 millions de FCFA.

En consultant cette liste de douze projets sélectionnés par un comité y afférent, l'on note que les subventions oscillent entre 5 et 12 millions de FCFA dans les domaines de l'agroalimentaire, l'agro-mécanique et l'industrie du cuir. *« Préalablement à l'entrée en jouissance de cette subvention, indique le communiqué, les intéressés sont astreints à la signature d'un cahier de charges précisant les conditions et modalités d'utilisation, de contrôle et de suivi-évaluation de l'utilisation des fonds publics ainsi mis à leur disposition »*.

Sélectionnés au milieu de 25 porteurs, ces douze projets incubés sont financés sur la base d'un business plan réalisable et bancable, selon l'avis du comité. Par ailleurs, il fallait que ce soit des startups ou des PME en phase de démarrage (moins de 5 ans). Aussi, les activités ouvertes au financement devaient couvrir les secteurs des TIC (E-commerce, processus de production industriels, business intelligence, datamining, community management, prototypage…) ; de l'agroalimentaire (production de jus de fruits, huiles essence, légumes, épices, racines et tubercules, cosmétique, boulangerie, pâtisserie) ; du textile et cuir. Les projets subventionnés pourront ainsi développer leurs activités.

Selon le Minpmeesa, la PNPE, une initiative gouvernementale lancée depuis 2019, est une plateforme au service de l'innovation, la créativité et l'assistance au développement des entreprises. Elle a pour mission d'une part l'assistance aux porteurs de projets de création d'entreprises et d'autre part l'assistance aux entreprises.

Elle dispose de quatre entités à savoir : un centre de formation, chargé de l'organisation de divers cycles de formation destinée aux porteurs de projets de création ou de développement d'entreprises ; un Incubateur d'entreprises pour l'appui à la maturation des idées de projets de création de startups ; une pépinière d'entreprises essentiellement dédiée aux entreprises en phase de démarrage pour leurs hébergements sur le site ou à distance ; un centre des formalités de création des entreprises, pour les procédures administratives de création d'entreprises.

ECONOMIE

Tourisme : la réhabilitation du parc de Waza au cœur de discussions entre le Cameroun et les Pays-Bas

Le ministre camerounais des Forêts et de la Faune, Jules Doret Ndongo et l'ambassadeur des Pays-Bas au Cameroun résidant à Cotonou, Catharina Geertuida, ont eu une rencontre le 26 novembre 2021 à Yaoundé, la capitale du pays. Au menu de cette rencontre, révèle le quotidien à capitaux publics, Cameroon Tribune, la réhabilitation du parc de Waza, situé dans la région de l'Extrême-Nord.
« (...) Par rapport à la faune et aux lions, il y a un projet qui pourrait être abordé dans les prochains jours, entre le Cameroun et les Pays-Bas », confie le ministre Doret Ndongo. *« Nous partageons les mêmes passions pour la gestion durable des ressources naturelles, les parcs et toute cette diversité écologique »*, renchérit la diplomate néerlandaise.
Plus importante réserve faunique au Cameroun, le parc national de Waza est en difficulté depuis 2013, à cause du déclenchement des attaques de la secte islamiste nigériane Boko Haram dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.
En plus d'avoir été délaissé par les touristes qui fuient l'insécurité installée par Boko Haram, le parc est de plus en plus menacé par l'action des hommes, qui y coupent anarchiquement du bois. Les braconniers, eux, en ont fait un terrain privilégié pour la chasse aux espèces protégées.

Factures d'eau : Camwater tente de recouvrer 50 milliards de FCFA sur un volume d'impayés de 61,3 milliards

La Cameroon Water Utilities Corporation (Camwater), le concessionnaire public en charge de la production, la distribution et la commercialisation de l'eau potable, a lancé *« une campagne permanente et offensive de recouvrement des impayés de consommation d'eau potable »* ce 25 novembre 2021.
Cette campagne, apprend-on d'une note d'information publiée à cet effet, concerne tout le périmètre concédé, et vise le recouvrement global de 50 milliards de FCFA. *« En dehors de quelques zones sensibles et de souveraineté bien identifiées et connues de nos équipes, les déconnexions systématiques seront engagées dès demain matin pour les abonnés en retard de paiement »*.
Au 30 septembre 2021, le portefeuille des factures impayées des clients de la Camwater affiche une créance globale de 61,306 milliards de FCFA. Dans le détail, les administrations publiques arrivent en tête avec une ardoise de 31,265 milliards, suivies des particuliers actifs avec une dette de 18,877 milliards de FCFA. Ensuite viennent les particuliers et autres clients dont les contrats ont été résiliés pour impayés de 4,442 milliards, les collectivités territoriales décentralisées (CTD) avec plus de 3 milliards de FCFA, les gros consommateurs actifs avec 2,363 milliards de FCFA. Eneo, concessionnaire du réseau de distribution de l'énergie électrique, se classe avant-dernier débiteur avec un montant de 836,114 millions de FCFA.
Malgré le lancement de cette campagne, Camwater *« demeure attachée au dialogue dans l'optique d'éventuels moratoires »*.

Pêche : le Cameroun a exporté 102,5 tonnes de crevettes vers la Malaisie, entre janvier et octobre 2021

En défendant son enveloppe budgétaire 2022 devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, le 30 novembre 2021, le ministre camerounais de l'Élevage, des Pêches et des Industries animales (Minepia), Dr Taïga, a révélé l'intérêt des consommateurs malaisiens pour les crevettes pêchées au Cameroun. Entre janvier et octobre 2021, a-t-il indiqué aux députés, le gouvernement a délivré *« deux avis techniques d'exportations de crevettes, pour 102,48 tonnes de produits exportés vers la Malaisie »*.
Les crevettes entrent ainsi dans la liste des produits exportés par le Cameroun en direction de ce dragon d'Asie, dont les populations affectionnent déjà la fève rouge brique du cacao camerounais. En effet, selon les statistiques de l'interprofession cacao-café, la Malaisie a été la 3e destination du cacao camerounais au cours de la campagne 2020-2021, achevée en juillet 2021.
Dans le détail, ce pays a capté 7,2% des fèves exportées par le Cameroun vers le marché international. Le reste est allé en Hollande (65%), en Indonésie (8,7%) et en Chine (6,1%). Mais, souligne l'Institut national de la statistique (INS), la majeure partie des exportations camerounaises vers la Malaisie est constituée des hydrocarbures, notamment le gaz naturel extrait des champs pétro-gaziers de la région du Sud du pays et traité par le Hilli Episseyo, l'unité flottante de liquéfaction du gaz installée au large de la cité balnéaire de Kribi.
Pour rappel, au cours de l'année 2020, la Malaisie a figuré dans le top 5 des destinations des exportations camerounaises dans le monde. Ce pays a capté 4,2% du volume global desdites exportations, contre 6,8% pour l'Espagne, 9,3% pour les Pays-Bas, 10% pour l'Italie et 21,5% pour la Chine, le premier client du Cameroun.

Hôtellerie : retardée par le Covid-19, la première enseigne Radisson Blu du Cameroun ouvrira au 1er trimestre 2023

Initialement prévue pour le premier trimestre 2021 l'ouverture du Radisson Blu (marque cinq étoiles du groupe Radisson) de Douala, la capitale économique camerounaise, est finalement prévue pour le premier trimestre 2023. « La pandémie du Covid-19 a eu un impact sur toute la chaîne de ce projet hôtelier », confie Erwan Garnier, le responsable du développement du groupe hôtelier international Radisson pour l'Afrique centrale et de l'Ouest, dans une interview publiée dans le magazine Investir au Cameroun de ce mois de novembre 2021.

Mais, en dehors de la pandémie du coronavirus, il y a eu des contraintes d'ordre technique. *« Il s'agit d'un projet qui consiste en la reconversion d'un édifice appartenant à la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS). Lorsque le promoteur de ce projet a entamé les travaux, il s'est très vite rendu compte qu'il y avait un besoin de renforcement de la structure. Ce d'autant qu'il s'agit de transformation d'un projet résidentiel en projet hôtelier. Il fallait donc une refonte complète de l'organisation du bâtiment et ajouter de multiples étages, un bar et une piscine. Ces travaux permettent aujourd'hui d'avoir 180 chambres et appartements »*, explique M. Garnier

Fruit d'un partenariat public-privé (PPP) entre Financia Capital et la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS), l'entreprise publique en charge de la sécurité sociale, cet hôtel coûtera environ 25 milliards de FCFA, selon l'estimation contenue dans la convention avec l'Agence de promotion des investissements (API). Cette convention permet au projet de bénéficier des exonérations fiscalo-douanières sur 5 à 10 ans, conformément à la loi de 2013 (révisée en 2017) portant incitations à l'investissement privé en République du Cameroun.

Le Radisson Blu Hotel & Apartments Douala permettra à la capitale économique camerounaise d'être dotée de son premier hôtel cinq étoiles. Plus globalement, cette enseigne contribuera à renforcer l'offre hôtelière du pays, notamment sur le segment haut-standing. *« Pour nous, ce n'est que le début de notre entrée dans le secteur de l'hôtellerie à Douala, parce que nous souhaitons bien y entrer avec d'autres marques de notre groupe. Bref, aussi bien à Yaoundé qu'à Douala, nous pensons qu'il est possible d'entrer avec plusieurs marques, plusieurs positionnements »*, souligne Erwan Garnier.

Industrie : dans un contexte de hausse des coûts de production, les prix « sortie-usine » chutent dans l'agroalimentaire

Au cours du 2e trimestre 2021, les prix « sortie-usine » ont globalement augmenté dans les entreprises industrielles en activité au Cameroun. Selon l'Institut national de la statistique (INS), qui a publié le 12 novembre 2021 son « Indice des prix à la production industrielle » (IPPI), cette progression est de 3,8% en glissement annuel.

Mais, en dépit de cette réalité, qui découle certainement des effets combinés de la flambée des prix des matières premières à l'international et de l'augmentation des coûts du fret, le secteur de l'agroalimentaire échappe à cette augmentation des prix « sortie-usine » entre avril et juin 2021. Selon l'INS, dans ce secteur, les coûts de production ont plutôt connu une baisse de 1,6% en glissement annuel.

L'institut n'explique pas les raisons de cette baisse. Mais, l'on peut observer que depuis quelques années, les opérateurs de ce secteur migrent de plus en plus vers les matières premières du terroir, pour apporter davantage de plus-value locale à leurs produits. Ce qui leur permet ainsi d'échapper à la conjoncture internationale autour de certaines matières premières.

Le chocolatier Chococam affiche un chiffre d'affaires record de 36,9 milliards de FCFA en 2021

Le groupe sud-africain Tiger Brands, maison-mère des Chocolateries et confiseries du Cameroun (Chococam), a récemment publié ses états financiers pour le compte de l'exercice de 12 mois clos au 30 septembre 2021. Le document consulté par Investir au Cameroun révèle que le chiffre d'affaires de Chococam, sa filiale camerounaise, a établi un record en franchissant la barre symbolique de 1 milliard de rand (soit 36,9 milliards de FCFA) au cours de la période sous revue. Ce qui révèle une augmentation de 2,2 milliards de FCFA, en comparaison avec le chiffre d'affaires de 34,7 milliards de FCFA (942,3 millions de rand) réalisé à fin septembre 2020.

« Cela s'explique principalement par une forte croissance des volumes dans tous les segments, soutenue par une innovation réussie, une tarification optimale et une meilleure distribution dans les pays voisins », soutient le groupe sud-africain dans son rapport annuel 2021. Le document souligne, par ailleurs, qu'en 2021, le résultat d'exploitation de Chococam a culminé à 172 millions de rand (6,3 milliards de FCFA), ce qui correspond à une hausse en rand de 16% (contre 10% en FCFA) en glissement annuel.

En clair, après les ravages de la pandémie du coronavirus en 2020, les activités sont globalement reparties à la hausse à Chococam en cette année 2021. Cette embellie est notamment soutenue par la forte demande du chocolat (la société produit la marque Mambo) et des produits dérivés. Une demande qui va continuer de croître jusqu'en 2023, selon les projections contenues dans une note d'analyse sur la filière cacao au Cameroun, publiée le 18 mars 2019 par Fitch Solutions. A en croire cette filiale de Fitch Group, qui contrôle la célèbre agence de notation financière Fitch Ratings, cette demande passera de 53 000 tonnes en 2019 à 63 000 en 2023.

Mais, en dehors du chocolat et ses dérivés, les états financiers du groupe Tiger Brands annoncent également une augmentation de la demande des produits de confiserie (différentes marques de bonbons notamment) produits par Chococam, sans compter les autres produits distribués par l'entreprise. En effet, l'on se souvient que dans une annonce légale publiée le 10 novembre 2014, cette entreprise agro-alimentaire a officiellement étendu son objet social, en y adjoignant les activités de *« fabrication, d'importation, d'exportation et de négoce des produits de soins corporels, ménagers et leurs dérivés »*.

Par le biais de cette diversification des activités, Chococam s'arrimait ainsi à la stratégie d'expansion de Tiger Brands en Afrique, consécutive à la signature d'un partenariat avec Haco Industries, une entreprise manufacturière basée au Kenya.

Ce partenariat permet désormais à Chococam de distribuer les produits cosmétiques de la marque « Miadi » et une marque de riz baptisée « Tastic », ce qui conforte l'entreprise dans son statut de locomotive de Tiger Brands au sein du cluster Afrique centrale.

Huiles végétales : les raffineurs prennent le contre-pied du Gicam en annonçant la poursuite de la production en 2022

« En dépit de la conjoncture internationale difficile liée à la pandémie à coronavirus, qui se caractérise par le relèvement des cours des matières premières et du fret maritime, la filière des oléagineux tient à rassurer les consommateurs qu'au regard du dialogue qu'elle entretient avec le gouvernement, des dispositions ont été prises pour assurer un approvisionnement continu en huiles végétales raffinées, en savons de ménage et de toilette durant les fêtes de fin d'année et au-delà ». Telle est la quintessence d'un communiqué rendu public le 23 novembre 2021 par le secrétaire général (SG) de l'Association des raffineurs des oléagineux du Cameroun (Asroc), Jacquis Kemleu Tchabgou. En clair, les raffineurs des oléagineux promettent de poursuivre leurs activités au-delà du 1er janvier 2022. *« L'Asroc s'engage à continuer à travailler pour répondre à la volonté du gouvernement et du président de la République, Son Excellence Paul Biya, qui ont toujours soutenu les segments de la 1ère ainsi que de la 2e transformation de cette filière des oléagineux, de lutter contre la vie chère »*, précise le SG de cette association.

À travers cette sortie, ce regroupement corporatiste, qui produit 80% des huiles végétales, savon de ménage et de toilette dans le pays, prend ainsi le contre-pied du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) dont nombre de ces sociétés de raffinage sont pourtant des membres. En effet, dans un communiqué rendu public le 9 novembre 2021, le président du Gicam, Célestin Tawamba, annonce que si les entreprises « ne sont plus en mesure de s'ajuster », face à la flambée des prix des matières premières et du fret à l'international, *« elles envisageront purement et simplement l'arrêt des activités d'importation et de production au 1er janvier 2022 »*.

Selon le Gicam, cette menace d'arrêt de la production dans les industries fait suite, soit à l'absence, soit à l'inefficacité des mesures prises par le gouvernement, pour réduire l'impact de la flambée des prix des matières premières et du fret sur les entreprises, et dont le corollaire est la hausse des coûts de production, que l'organisation patronale situe entre 15 et 50%, selon les secteurs d'activités. Cette réalité, de l'avis des patrons camerounais, fait peser « de graves menaces » sur la « rentabilité et la survie » des entreprises, soutient le Gicam. Autant d'arguments qui ne semblent pas soutenus par les opérateurs de la filière des oléagineux, qui ont décidé de se désolidariser de l'organisation patronale la plus importante du pays.

Pour rappel, en réponse à la menace du Gicam, le ministre des Finances a annoncé le 16 novembre 2021, une réduction de la base imposable des marchandises importées par voie maritime. « Le montant du fret à intégrer dans la valeur en douane des marchandises importées par voie maritime est affecté d'un abattement de 80% de la somme totale effectivement payée ou à payer pour l'acheminement desdites marchandises, dans le contexte de l'augmentation inédite du coût de transport international des marchandises », a annoncé Louis Paul Motazé dans un communiqué officiel. Une annonce qui n'a cependant fait exulter beaucoup de patrons du pays.

FINANCE

Marché bancaire local : le Cameroun veut mobiliser 184 milliards de FCFA en 2022

Au cours de l'année 2022, l'État du Cameroun veut lever une enveloppe globale de 184 milliards de FCFA auprès des banques locales, révèle le projet de loi des finances 2022, actuellement en examen à l'Assemblée nationale. Selon les explications du gouvernement, l'enveloppe servira à combler partiellement le déficit budgétaire 2022, ainsi que les autres charges de financements et de trésorerie estimées à 1 754,5 milliards de FCFA.

Mais, à côté de cette mobilisation des fonds, directement auprès des banques, l'État sollicitera également les établissements de crédit de façon indirecte, à travers des émissions de titres publics, dont le montant projeté pour 2022 est de 350 milliards de FCFA.

En effet, selon les financiers publics, en considérant que le Cameroun ne contractera pas de sitôt une nouvelle dette commerciale à l'international, après le dernier refinancement de son eurobond, deux possibilités s'offrent au gouvernement pour mobiliser cette enveloppe.

Il y a d'abord le marché boursier sous-régional (Bvmac), où de nombreuses banques agissent comme sociétés de bourse à travers des filiales dédiées. Bien que l'État du Cameroun se soit détourné de ce marché depuis 2019, des contacts ont récemment eu lieu entre le ministère des Finances et les responsables de la Bvmac, à l'effet d'étudier des facilités pouvant permettre un retour du Cameroun sur ce marché, dans le cadre de la stratégie de dynamisation de la bourse unifiée de l'Afrique centrale.

Ensuite, l'enveloppe à mobiliser en 2022 par émissions des titres publics peut l'être sur le marché des titres de la BEAC, sur lequel les banques agissent comme spécialistes en valeurs du Trésor pour le compte des États. Très actif sur ce marché depuis son lancement en 2011, le Cameroun s'y est complètement recentré depuis 2019 (au détriment du marché boursier), y compris pour des émissions obligataires, qui sont des emprunts de longs termes.

Au demeurant, à côté des banques, qui seront sollicitées soit directement, soit indirectement, l'État du Cameroun utilisera d'autres instruments en 2022, pour financer son déficit budgétaire et ses autres charges de trésorerie. Il s'agit, par exemple, des appuis budgétaires à décaisser auprès des partenaires au développement, et dont l'enveloppe pour l'année 2022 est estimée à 369 milliards de FCFA ; ou encore des tirages sur les prêts-projets. Sur les différents guichets, le gouvernement attend une enveloppe totale de 746,5 milliards de FCFA. Les DTS et les fonds de concours de la Banque mondiale procureront également au pays 105 milliards de FCFA, selon le projet de loi actuellement examiné par les parlementaires.

Comment Banque Atlantique Cameroun s'active à désamorcer la crise avec la Cobac, le régulateur du secteur bancaire

En 2008, Atlantic Financial Group reprenait Amity Bank alors en quasi-faillite. 13 ans plus tard, l'établissement de crédit, rebaptisé Banque Atlantique Cameroun, figure dans le top 5 des banques les plus importantes du pays. Mais, une décision de la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac), régulateur du secteur, prise le 27 août 2021, menace de briser cette dynamique et de compromettre certains projets d'expansion de l'activité du groupe créé par le milliardaire ivoirien Bernard Koné Dossongui. Depuis, la banque s'emploie à sortir de cette mauvaise passe. Quelle est sa stratégie ? Qui sont ses alliés et ses opposants ? Que lui reproche-t-on ? Quelles sont ses réponses ? Investir au Cameroun a mené l'enquête.

Banque Atlantique Cameroun (BACM) a introduit, au début du mois de novembre 2021, un recours gracieux auprès de la Commission bancaire d'Afrique centrale (Cobac), a-t-on appris de sources proches du dossier. La banque essaie, depuis quelques semaines, d'obtenir de la Cobac un réexamen de sa cause.

Après la publication le 5 octobre 2021 des sanctions de la Cobac, elle a missionné une équipe pour faire le tour des capitales des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac), afin de rencontrer notamment les autorités monétaires nationales. À Libreville, cette mission, conduite par l'Ivoirien Léon Koffi Konan, président du conseil d'administration (PCA) de la banque, a été reçue, le 20 octobre 2021, par le secrétaire général (SG) de la Cobac, Halilou Yerima Boubakary. L'équipe a en

plus rencontré à Paris le président de la Cobac, Abbas Mahamat Tolli, par ailleurs gouverneur de la banque centrale (Beac).
À chaque fois, les émissaires de BACM ont présenté *« toutes les informations de nature à lever d'éventuels doutes sur la conformité de certaines opérations »*, comme la banque s'est engagée dans son communiqué du 7 octobre 2021. Objectif : pousser la Cobac à statuer à nouveau sur son cas sans ouvrir une procédure contentieuse contre le régulateur, perspective redoutée par tous les dirigeants d'institutions financières.
Au sein de la filiale au Cameroun d'Atlantic Financial Group (AFG), on veut en effet croire, au regard des actes posés par l'établissement de crédit, qu'un réexamen de l'affaire devrait s'achever par une réduction, voire une levée des sanctions contre les dirigeants sociaux de la banque et arrêter les effets négatifs qui se font déjà sentir.

Conséquences en cascade

Le motif de violation de la reglementation communautaire sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), évoqué par la Cobac pour justifier sa décision, a placé BACM dans une position délicate avec ses partenaires étrangers. Redoutant la réaction de leurs régulateurs, ces derniers menacent depuis de clôturer ses comptes de correspondants si la situation n'est pas clarifiée. Sur le plan commercial, la banque a également des soucis à se faire. Dans une lettre adressée le 8 octobre dernier à sa PCA, le contrôleur financier de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Serigne Touré, demande à l'organisme intergouvernemental de rompre le contrat avec BACM et de retirer son dépôt à terme (DAT) de 2 milliards de FCFA. Une société brassicole de la place, qui a des dépôts en dizaines de milliards de FCFA dans la banque, menace aussi de clôturer son compte d'ici la fin de l'année, si rien n'est fait.
Les secousses de ce qui apparaît dans le milieu bancaire comme un séisme se font ressentir jusqu'à dans les pays africains de l'océan indien, où AFG conduit des projets d'expansion.
Le président fondateur du groupe, Bernard Koné Dossongui, s'y est d'ailleurs rendu dès le 17 octobre 2021. L'homme d'affaires ivoirien serait notamment allé convaincre des partenaires mauriciens qui se seraient rétractés en prenant connaissance de la décision de la Cobac.
Par ailleurs, si la sentence du régulateur est appliquée, les conséquences fâcheuses vont se manifester au-delà du groupe bancaire. En effet, en plus d'avoir démis les membres du conseil d'administration (CA) de BACM de leur fonction, la Cobac leur a également interdit d'assumer des responsabilités au sein d'établissements de crédit dans la Cemac pendant cinq ans. Or, certains de ces administrateurs occupent des fonctions importantes dans leurs propres institutions bancaires.

Soutien des argentiers

De ce fait, le milliardaire camerounais Albert Kouinche devrait renoncer à ses postes de PCA d'Express Union (EU) et de la Société camerounaise d'équipement (SCE), de même qu'à ses mandats d'administrateur d'EU au Tchad, au Gabon, au Congo et en Guinée équatoriale. Et son compatriote, l'assureur Jean Victor Ngué, devra démissionner de ses fonctions de PCA de Pro-PME Financement.
En vue de conserver ses postes, un de ces administrateurs camerounais de BACM se dit d'ailleurs prêt à saisir la Cour de justice de la Cemac, si la démarche conciliante de la banque n'aboutit pas.
Pour l'heure, de sources proches du régulateur, la banque peine à infléchir la position du secrétaire général de la Cobac. « En fin de mandat depuis mai 2020, Halilou Yerima Boubakary veut certainement sortir par un coup d'éclat », analyse un banquier. En revanche, elle aurait trouvé une oreille plus attentive auprès du président de l'organe de régulation, notamment après avoir apporté plus d'éléments pour lever les doutes qui pèsent sur la rétrocession de 70% de ses devises à la Beac, comme l'exige la règlementation de change. Un texte dont le respect tient à cœur Abbas Mahamat Tolli, assigné à la reconstitution des réserves de change de la sous-région depuis le sommet extraordinaire de la Cemac de Yaoundé de décembre 2016.
La plus grande attention pour la cause de BACM vient pour l'instant des autorités monétaires nationales. Lors d'une récente concertation des ministres des Finances de la Cemac en rapport avec les relations de la zone Cemac avec le FMI, la question des sanctions de la Cobac contre la banque a été abordée au titre des divers. « Mais aucune résolution n'a

été prise sur le sujet », indique-t-on à la Beac. L'on sait néanmoins que certains argentiers de la sous-région s'interrogent depuis sur l'opportunité des sanctions du régulateur, et surtout la publicité qui a été faite autour, dans un contexte où le système bancaire est déjà fragilisé par la pandémie mondiale de Covid-19 comme le reconnaît d'ailleurs la Cobac.

Apporteur d'affaires

Au Cameroun, le ministère des Finances redoute de devoir faire face, dans un contexte de rareté de ressources, à une crise qui résulterait de la déstabilisation de la filiale locale de AFG, devenue en 2020 cinquième banque du pays et banque d'importance systémique de la Cemac (c'est-à-dire, dont les activités sont tellement importantes et variées que son hypothétique faillite aurait nécessairement un effet très négatif sur la finance de la sous-région). Une perspective qui inquiète aussi particulièrement les autorités congolaises, Brazzaville étant en discussion avec ce groupe bancaire pour le rachat d'une partie de sa dette intérieure. Elles l'auraient d'ailleurs fait savoir au gouverneur de la Beac.

En plus de l'opportunité, la décision en elle-même fait débat au regard des faits reprochés à BACM.

Tout commence en 2018. Face aux *« difficultés rencontrées pour la collecte de ressources »*, BACM conclut un contrat *« d'apporteur d'affaires »* avec PConsulting Sarl. Selon les termes de ce document, le cabinet est chargé de prospecter des personnes (physiques et morales) en possession d'une trésorerie importante pour qu'elles la déposent dans la banque. En contrepartie, l'établissement de crédit le rémunère à concurrence des ressources apportées au travers de deux comptes logés à la National Financial Credit (NFC) Bank, dont l'administrateur provisoire a écopé d'un blâme pour la même affaire.

Entre 2018 et 2020, les dépôts de BACM augmentent de plus de 214%, passant de 175 milliards à 375 milliards de FCFA. PConsulting perçoit en retour sur trois ans, une enveloppe de 6 milliards de FCFA (2,5 milliards en 2020 ; 1,6 milliard en 2019 et 1,9 milliard en 2018) après avoir payé, selon nos informations, 1,5 milliard de FCFA d'impôts (IS et TVA).

Règlement sur la comptabilité interne

Mais en 2021, après une mission de contrôle au sein de la filiale de AFG entre mars et avril, une mission d'information auprès de NFC Bank et une audition le 23 août 2021, la Cobac arrive à cette conclusion : *« Les dirigeants sociaux de BACM, sur proposition du président du conseil d'administration de BACM, approuvé par les membres du conseil d'administration de cette banque, ont, pendant trois ans, enfreint gravement la règlementation relative à LBC/FT, en mettant en place la pratique dite "d'apporteur d'affaires", qui s'est traduite par une spoliation des ressources des sociétés publiques et parapubliques concernées »*. De ce fait, tous les membres du CA sont démis de leurs fonctions et interdits d'activité pendant cinq ans dans l'espace Cemac.

Dans le secteur, cette affaire, qui met en lumière le conflit entre l'exigence du respect de la loi et de bonnes pratiques et les enjeux financiers, fait jaser. *« Le régulateur parle de l'activité d'apporteur d'affaires comme d'une activité illégale »*, s'étonne un financier en activité à Douala, capitale d'affaires du Cameroun. Ce dernier fait remarquer que *« non seulement la pratique est courante dans le milieu bancaire, mais aussi elle est reconnue par la réglementation communautaire »*. En effet, au même titre que les institutions financières, les sociétés d'assurance, les changeurs manuels, ou les agents sportifs, les apporteurs d'affaires font partie des personnes assujetties au règlement du 11 avril 2016 portant prévention et répression du blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

« En plus, la Cobac donne l'impression d'avoir découvert le contrat entre BACM et PConsulting lors de sa mission de contrôle. Et pourtant, selon l'article 69 du règlement sur la comptabilité interne des établissements de crédit et holdings financières, toute externalisation de services doit être validée par le secrétaire général de la Cobac. Il a 90 jours pour le faire à partir du moment que le contrat d'externalisation lui est soumis. Il est intéressant de savoir si la banque l'a fait ou non », commente un autre expert également rencontré dans

la capitale économique du pays. En tout cas, dans les faits reprochés à la filiale de AFG, la non-soumission du contrat d'externalisation de services au SG de la Cobac n'apparaît pas.

« Boites aux lettres »

Autres curiosités soulevées, la Cobac reproche au CA de BACM d'avoir « approuvé » le contrat entre la banque et PConsulting. Selon l'article 67 du règlement sur la comptabilité interne, cette prérogative revient pourtant à l'organe délibérant. *« Le président du conseil d'administration reconnait les faits reprochés à la banque concernant la pratique d'apporteur d'affaires »*, affirme pourtant l'organe de régulation dans sa décision. Sollicitée depuis le 19 octobre 2021, pour notamment comprendre ces aveux allégués, BACM n'a pas donné suite à notre demande. Dans la décision, les motifs de violation de la règlementation relative à LBC/FT et spoliation des ressources des sociétés publiques et parapubliques reposent sur deux faits majeurs : des ressources drainées par PConsulting vers BACM sont des fonds publics et les comptes du cabinet chez NFC Bank ont fonctionné comme « de simples boites aux lettres ». C'est-à-dire que des retraits sont effectués systématiquement après chaque virement, soit quelques jours voire même quelques heures après réception, par caisse (3,68 milliards de FCFA) et par mise à disposition en faveur des tiers (2,336 milliards de FCFA). En plus, 1,2 milliard de FCFA en espèces ont été retirés à Yaoundé, alors que le siège social et le centre d'activités du cabinet se trouvent à Douala.
Dans les milieux financiers locaux, ces retraits n'émeuvent pas. La pratique est même jugée courante. Le régulateur, pour sa part, soupçonne des versements de rétrocommissions au profit des dirigeants des entreprises dépositaires. Approché, PConsulting explique les retraits par le fait que le travail était réalisé par un réseau de démarcheurs qu'il fallait rémunérer après chaque paiement. Le cabinet insiste aussi sur le fait que les dépôts des entreprises publiques et parapubliques, et le cas échéant les intérêts générés, ne souffrent de rien. Il en veut pour preuve l'absence de plainte venant de ces sociétés encore moins de l'État du Cameroun. *« Les paiements des prestataires correspondent à des prestations réellement effectuées auprès de BACM »*, ont pour leur part clamé les dirigeants sociaux de la banque lors de leur audition par la Cobac.

Divergences internes

Mais, pour ce magistrat en poste à Yaoundé, rompu aux procès relatifs aux détournements de fonds publics, le rythme et le volume des retraits sont suspects. Cependant, pour lui, ces seuls éléments n'établissent pas l'irréfutabilité de la spoliation et ne mettent pas en évidence un lien entre les actes de PConsulting et BACM. Il faut néanmoins dire, s'il s'avère que l'argent payé à son partenaire a servi à des activités illicites, même à son insu, la banque aurait néanmoins une part de responsabilité. En effet, les textes communautaires (règlements sur la comptabilité interne et LBC/FT) obligent l'établissement de crédit à s'assurer de la conformité des opérations réalisées par son partenaire d'affaires. C'est d'ailleurs à ce titre que BACM s'est engagée devant le régulateur à demander à PConsulting de lui transmettre toutes les informations sur la traçabilité de ses opérations. On ignore si cela a effectivement été fait à ce jour. Sauf que, même au sein de l'instance de régulation, l'affaire divise. Selon des sources à la Beac, certains membres ayant pris part à la session disciplinaire virtuelle du 27 août 2021 disent ne pas se reconnaître dans la décision finalement rendue publique. Une révélation qui fait écho à une opinion répandue dans les milieux financiers de la sous-région. Elle soutient que les tourments actuels de AFG sont à mettre en lien avec son expansion en zone Cemac (il a repris, en 2020, la très convoitée Banque internationale pour le commerce et l'industrie du Gabon) et les résultats enregistrés ces dernières années par sa filiale au Cameroun. Après avoir repris Amity Bank en quasi-faillite en 2008, BACM figure aujourd'hui parmi les cinq premières banques du pays et les huit premières de la Cemac, ressasse ces dernières semaines la banque dans chacun de ses communiqués.

Aboudi Ottou

Gwendoline Abunaw nommé à la tête du cluster Cemac cumulativement avec ses fonctions de DG d'Ecobank Cameroun

La Camerounaise Gwendoline Abunaw, DG d'Ecobank Cameroun, vient d'être nommé à la tête du cluster Cemac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad et São Tomé) du groupe bancaire panafricain, selon une annonce de la filiale.
Dans le cadre de ce nouveau poste, explique l'établissement bancaire, *«Elle supervisera l'ensemble des activités commerciales au sein du pôle Cemac et continuera de rendre compte à l'exécutif régional (Afrique centrale, orientale et australe) »*. Elle cumule désormais les postes de DG d'Ecobank Cameroun et responsable du cluster Cemac avec compétence sur sept pays.
Madame Abunaw commence sa carrière en 1998 comme analyste à la Standard Chartered Bank Cameroun, avant de rejoindre Ecobank Cameroun comme responsable des relations avec la clientèle dans le département bancaire de gros, en 2004. En 2005, elle rejoint l'équipe bancaire corporative de Citibank Cameroun avant de revenir à Ecobank Cameroun en 2011.
En 2015, elle est nommée directrice générale adjointe d'Ecobank Cameroun, puis directrice générale en juin 2017. Ses années d'expérience couvrent un large éventail de postes dans le secteur financier et bancaire: cadre supérieur, responsable de la réglementation et des risques liés au travail, etc. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en banque et finance de l'Université de Buea, au Cameroun et d'un MBA en finance de la London Metropolitan University.

Le Cameroun cible « African Finance Corporation » pour financer les zones économiques spéciales d'Edéa et Bertoua

Selon informations du ministère en charge des Mines (Minmidt), le Cameroun a avancé dans le projet de mise en place de deux zones économiques spéciales dans deux villes du pays en vue de la transformation du bois.
« Deux sites ont été identifiés à Edéa [région du Littoral] et Bertoua [région de l'Est] et un partenaire technico-financier (African Finance Corporation-AFC) a été identifié. Ces actions s'inscrivent dans le prolongement des engagements pris par les États de la Cemac qui a entériné l'interdiction de l'exportation des bois sous forme de grume dès janvier 2023 », apprend-on du Minmidt.
L'AFC, partenaire ainsi identifié par le gouvernement camerounais, est une institution financière de développement régional créée en 2007 qui compte la Banque africaine de développement (BAD) parmi ses actionnaires de poids. Son but est de remédier au déficit de financements pour les infrastructures et les industries, secteurs considérés comme mal desservis en termes de financement sur le continent.
Si les parties tombent d'accord, ces deux ZES seront parmi les premières du Cameroun. Selon le décret présidentiel signé le 17 avril 2019, une zone économique est un espace constitué d'une ou plusieurs aires géographiques viabilisées, aménagées et dotées d'infrastructures, en vue de permettre aux entités qui y sont installées de produire des biens et des services dans les conditions optimales. Sont concernés ici : des zones agricoles, artisanales, commerciales, franches, agropoles, des technopoles, des complexes touristiques, etc.
Toute demande de création d'une zone économique au Cameroun doit être subordonnée, entre autres, à l'identification par le promoteur, en liaison avec les administrations concernées, de terrains libres de toute occupation, susceptibles d'accueillir les entreprises. Le postulant doit justifier d'une capacité financière et d'un portefeuille d'au moins cinq entreprises ayant manifesté la volonté de s'installer dans la zone.

L'Etat prend officiellement le contrôle de 54% des actifs d'Union Bank of Cameroon

Ce lundi 22 novembre 2021 à Douala, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires. L'ordre du jour portait principalement sur la mise à jour du plan de restructuration, qui a été actée par la ratification de la sortie de Ecobank Transnational Incorporated (ETI) et l'entrée de l'Etat du Cameroun à concurrence de 54% de l'actionnariat ». Par ce communiqué rendu public ce 23 novembre 2021, Union Bank of Cameroon (UBC) annonce officiellement la finalisation d'un processus de prise de participations entamé par l'Etat du Cameroun depuis le début de l'année courante.
En effet, afin d'éviter la liquidation d'UBC et de NFC Bank (le régulateur régional avait fixé le délai du 28 février 2021 à L'Etat, avant de passer à la liquidation), deux banques privées camerounaises en proie à des difficultés depuis 2009, l'Etat du Cameroun a décidé de participer à leurs plans de restructuration, en les recapitalisant.
Cette décision est contenue dans une lettre datée du 18 février 2021, adressée par le secrétaire général de la présidence de la République, Ferdinand Ngoh Ngoh, au secrétaire général des services du Premier ministre, Magloire Séraphin Fouda.
« J'ai l'honneur de faire connaître que le président de la République autorise la prise en charge par l'Etat du coût de la restructuration à concurrence d'un montant ne pouvant excéder 29,1 milliards de FCFA pour National Financial Credit (NFC Bank) et 17,8 milliards de FCFA pour Union Bank of Cameroon (UBC) », indique la correspondance.
De sources autorisées, en rachetant notamment le passif (créances douteuses qui seront ensuite recouvrées par la Société de recouvrement des créances, Ndlr) et les actifs d'UBC, l'Etat du Cameroun entend administrer à cette institution bancaire la même thérapie quà la Commercial Bank of Cameroun (CBC).
En effet, au terme d'une restructuration plutôt bien menée, le processus de cession des parts majoritaires de cette dernière banque à des privés est de nouveau en cours. Ceci, après 7 années d'administration provisoire, période tumultueuse finalement bouclée par une intervention de l'Etat qui, dès 2014, avait pris le contrôle de 98% du capital de cet établissement de crédit fondé par le défunt milliardaire Victor Fotso. Au demeurant, si la remise en selle de la CBC par l'Etat a pris environ 7 ans (de 2014 à nos jours), celle de UBC ne devrait pas excéder 5 ans. De bonnes sources, c'est le délai que se donne l'Etat du Cameroun pour reprivatiser cette banque, après avoir redoré son blason dans le secteur bancaire national.

Des états financiers plutôt reluisants…

Ce délai relativement court par rapport à celui pris dans le cas de la CBC peut s'expliquer par l'état de santé plus reluisant d'UBC au moment de l'arrivée de l'Etat dans son tour de table. En effet, en dépit des ravages de la pandémie du coronavirus sur les activités économiques, en 2020 les comptes d'UBC « confirment une croissance globale des activités », selon un communiqué publié par le conseil d'administration le 9 mars 2021.
Il en est ainsi des revenus annuels de la banque, qui ont cru de 9% par rapport à l'année 2019 ; des dépôts de la clientèle, qui ont connu une « croissance record de 18% », en comparaison avec l'année 2019 ; et surtout du résultat net bénéficiaire de 1,5 milliard de FCFA. Ce dernier indicateur poursuit *« ainsi une série de résultats positifs pour la quatrième année consécutive »*, souligne Njong Eric Njong, le président du Conseil d'administration d'UBC.
Ces performances, UBC les doit à différentes mesures managériales et de reconquête des parts de marché déployées depuis quelques années par son désormais ancien actionnaire majoritaire, qui n'est autre qu'Ecobank Transnational Incorporated.
Ce groupe panafricain avait pris le contrôle de cette banque camerounaise en 2010, en rachetant les parts du Nigérian Oceanic. Après avoir ensuite tenté en vain de revendre ses actifs, Ecobank Group aura finalement tout mis en œuvre ces dernières années pour mieux habiller la mariée UBC, avant ses nouvelles noces avec l'Etat du Cameroun.

La Beac veut créer une plateforme numérique pour faciliter la collecte des données sur les sociétés d'assurance

La Banque des Etats de l'Afrique centrale (Beac) vient de lancer le recrutement d'un consultant pour la mise en place d'une plateforme numérique qui facilitera la collecte des données des sociétés d'assurance, notamment par le suivi des rapports de contrôle et de scoring.
A termes, le consultant devra produire, entre autres modules, le positionnement des compagnies d'assurance sur la carte électronique, la lecture du résumé d'informations sur une compagnie d'assurance juste en survolant son icône sur la carte ; la consultation des indicateurs de contrôle ; le suivi de l'évolution des indicateurs de contrôle sur une période. Et des alertes sur des événements exceptionnels notamment le passage de la valeur d'un indicateur en deçà ou au-dessus d'un certain seuil, etc. Les expressions d'intérêt doivent être déposées à la Beac au plus tard le 15 décembre 2021.
« Le suivi des sociétés, indique la Banque centrale, doit se faire dans l'optique d'une amélioration durable du profil de risque de la société ou, à l'inverse, d'une minimisation de la période pré liquidation pour éviter de laisser sur le marché des compagnies d'assurance insolvables qui plombent le mécanisme de compensation entre assureurs pour les sinistres et recours automobile par exemple ».
La Beac indique que la plateforme numérique vient renforcer l'outil existant. Car, renseigne la Banque centrale, une évaluation du dispositif de supervision de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (Cima), réalisée en 2015, a recommandé des actions à mettre en œuvre en urgence pour se conformer aux exigences internationales, notamment le standard « 2.5 » de l'Association internationale des contrôleurs d'assurance. Celui-ci stipule que les exigences réglementaires et les procédures de contrôle doivent être transparentes et claires, et accessibles au public.
Suivant cette recommandation, la Commission régionale de contrôle des assurances (CRCA) a adopté en décembre 2018 le guide des procédures de contrôle qui consacre l'approche de supervision basée sur les risques dont le point central est l'élaboration d'un classement des sociétés selon leur profil de risque.

Titres publics : hausse du coût des bons du Trésor camerounais sur le marché de la Beac entre juin et octobre 2021

Selon les données compilées par la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) dans son rapport sur le marché des valeurs du Trésor dans la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale) au cours du mois d'octobre 2021, l'on observe une augmentation du coût des bons du Trésor assimilables (BTA, titre d'une maturité d'un an maximum) émis par le Cameroun.
En effet, alors qu'ils étaient rémunérés à un taux d'intérêt de seulement 1,98% en juin 2021, après avoir atteint 3,11% en juin 2020, les investisseurs exigeaient désormais 2,61% pour cette catégorie de titres en octobre 2021.
Ce qui fait qu'entre juin et octobre 2021, la hausse du taux d'intérêt sur les BTA émis par le Cameroun est de 0,63 point.
Mieux, ce taux se rapproche de plus en plus des 3,11% de juin 2020, au moment où la pandémie du coronavirus battait son plein. La Beac n'explique pas cette tendance, mais, à l'observation, cette progression des taux d'intérêt sur les BTA camerounais pourrait traduire une raréfaction de la trésorerie, les investisseurs ayant beaucoup fait de placement sur les obligations du Trésor assimilables (OTA, titres de plus d'un an de maturité), surtout au regard du faible dynamisme du marché secondaire.
Selon les chiffres de la Beac, l'encours des valeurs du Trésor sur le marché des titres à fin octobre 2021 est constitué à 71,7% des OTA, contre seulement 28,3% pour les BTA. En guise de comparaison, à fin juin 2018, les BTA représentaient 73,9% de l'encours global des titres sur le même marché.

Standard Chartered Bank : après le DG, un autre banquier camerounais nommé PCA de la filiale ivoirienne

Les postes de directeur général (DG) et de président du Conseil d'administration (PCA) de Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire, la toute première banque 100% digitale de l'espace Uemoa, sont désormais occupés par des banquiers camerounais. En effet, après la récente nomination du DG John Mokom, le groupe bancaire britannique vient de procéder à la désignation de Mathieu Mandeng au poste de PCA.
Ancien de Citigroup, Mathieu Mandeng, qui cumule plus de 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire, était jusqu'à cette dernière nomination le directeur général de la filiale mauricienne de Standard Chartered Bank. Il avait été nommé à ce poste en décembre 2015, après avoir dirigé la filiale camerounaise. Titulaire d'un Master's Degree in Finance and Management Control, obtenu à l'université d'Orléans en France, puis d'un MBA de l'université Montesquieu de Bordeaux IV, Mathieu Mandeng est également administrateur de la banque au Cameroun.
Avec le DG John Mokom, il forme un duo qui affiche près de 40 ans d'expérience dans le secteur bancaire. Il revient désormais à ces deux compatriotes de faire valoir cette solide connaissance du monde de la finance, pour conduire Standard Chartered Bank Côte d'Ivoire vers de bien meilleurs rivages.

Le Cameroun paye 172 milliards de FCFA d'intérêts et commissions sur la dette publique en 9 mois

Selon la Caisse autonome d'amortissement (CAA), le gestionnaire de la dette publique au Cameroun, le pays a déboursé une enveloppe totale de 835,9 milliards de FCFA pour rembourser ses dettes intérieure et extérieure au cours de la période de 9 mois allant de janvier à septembre 2021. La même source souligne que sur cette enveloppe, 20,6% représentent les intérêts et autres commissions.
Calculette en main, ces intérêts et commissions payés par le Cameroun correspondent à une enveloppe totale de 172,2 milliards de FCFA. Cette somme représente à peu près le financement nécessaire pour la construction d'un barrage hydroélectrique de 75 MW comme celui de Bini à Warak, dont les travaux sont bloqués depuis bientôt 2 ans dans la partie septentrionale du pays, en raison des difficultés à décaisser un crédit obtenu auprès d'une banque chinoise.
D'ailleurs, l'addition des intérêts payés par l'administration centrale sur la dette publique camerounaise aurait été plus salée, si le pays avait respecté les objectifs de remboursements prévus dans la loi de Finances rectificative de l'année 2021. En effet, souligne la CAA, *« à fin septembre 2021, le service cumulé de la dette publique susmentionnée présente un taux d'exécution de 67,4% par rapport aux 1 240 milliards de FCFA prévus dans la loi de Finances rectificative tenant compte de l'ISSD (Initiative de suspension du service de la dette) »*.
Pour rappel, cette initiative du G20 (groupe des 20 pays les plus industrialisés du monde), indique la CAA, a permis au Cameroun de bénéficier, au cours de la période sous revue, de la suspension du remboursement d'une dette globale de 115,3 milliards de FCFA. Au cours de la même période, apprend-on, le Cameroun a également accumulé 299 milliards de FCFA de « restes à payer » (somme des engagements souscrits, mais n'ayant pas été soldés), dont la liquidation aurait pu alourdir l'enveloppe des intérêts et autres commissions sur la dette publique.
En termes de composition, selon la CAA, le service cumulé de la dette publique et les intérêts et commissions induits ont été réglés à hauteur de 82,9% en faveur des créanciers extérieurs, contre seulement 17,1% au profit des créanciers intérieurs.

Au Cameroun, l'assureur Acam Vie lance une offre d'épargne via le téléphone mobile

Avec une cotisation journalière d'un minimum de 200 FCFA, et d'un million de FCFA mensuel au plus, les détenteurs d'un téléphone portable ou d'une tablette peuvent souscrire à l'offre Open Life, que vient de lancer l'assureur camerounais Acam Vie.

« Open Life est une solution d'épargne, ou de micro épargne dans le cas d'espèce, matérialisée par une application mobile (…), qui permet de mettre de l'argent de côté de façon journalière ou irrégulière, sur son téléphone, à partir de son compte mobile (Orange Money ou MTN Mobile Money) », explique la compagnie d'assurance.

En contrepartie des dépôts qui se font sans frais, l'épargnant recevra des intérêts annuels de 2% au moment du retrait, qui est également gratuit. Cependant, apprend-on, ce retrait de l'épargne bonifiée ne peut être possible qu'après six mois de contrat.

En plus de contribuer à l'inclusion financière dans le pays, cette offre d'Acam Vie permet non seulement de promouvoir le Mobile Money, mais aussi de capter l'épargne oisive de la population. Ceci, de manière à décupler les capacités d'intervention de la compagnie face à d'éventuels sinistres.

Alain Malong part d'Alucam pour la présidence du Conseil d'administration de Société Générale Cameroun

Le Camerounais Alain Malong, qui dirigeait jusqu'ici la Compagnie camerounaise de l'aluminium (Alucam), à la tête de laquelle il avait été nommé en 2009, a été discrètement nommé au poste de président du Conseil d'administration (PCA) de la filiale locale du groupe bancaire français Société Générale. Il remplace son compatriote Mathurin Doumbe Epee.

L'information est confirmée par une source autorisée au sein de cette banque, qui précise que *« M. Malong, au titre de PCA de Société Générale Cameroun, a fait partie de la délégation de hauts dirigeants du groupe Société Générale qui a rencontré les plus hautes autorités camerounaises le 19 octobre dernier »*. En plus de partager avec les pouvoirs publics la vision de ce groupe bancaire pour le développement de l'économie camerounaise, apprend-on de bonnes sources, cette tournée auprès des autorités de Yaoundé avait aussi pour but de leur présenter officiellement les nouveaux dirigeants de la banque au Cameroun.

En effet, les derniers mouvements au sein du top management du groupe Société Générale au Cameroun n'ont pas seulement permis de remplacer le PCA. La Sénégalaise Marème Mbaye Ndiaye, qui trônait au poste de DG de SG Cameroun depuis décembre 2018, a été promue au poste de directrice pour les régions Afrique centrale et de l'Est. Elle a été remplacée à la direction générale de la filiale camerounaise par le Français Nicolas Pichou, qui occupait jusque-là l'un des deux postes de DG adjoint de cet établissement de crédit.

Si le nouveau DG de SG Cameroun prend simplement du galon dans une maison qu'il connaît bien, le nouveau PCA, lui, opère une véritable mutation, en quittant le secteur de l'industrie lourde pour la finance. Mais, au regard de son cursus académique, l'adaptation ne devrait pas être bien difficile pour ce diplômé d'études comptables supérieures, qui laisse une Compagnie camerounaise de l'aluminium (certaines sources le disent démissionnaire, tandis que d'autres soutiennent qu'il a été plutôt admis à faire valoir ses droits à la retraite, NDLR) en proie à d'énormes difficultés financières. En revanche, Alain Malong rejoint une banque qui figure depuis plusieurs années dans le trio de tête des établissements de crédit les plus performants du pays.

L'entreprise publique chinoise New Silk road Energy Holding veut construire un Chinatown au Cameroun

Dong Kaiming, vice-president de New Silk Road Energy Holding Group Co. Ltd, une entreprise publique chinoise, a été reçu le 17 novembre à Yaoundé par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. Il est venu présenter son projet de construction d'un Chinatown, entendu « une case devant abriter plusieurs activités commerciales ». Selon les informations obtenues au ministère du Commerce, le Chinatown devrait à la fois commercialiser des produits agroalimentaires importés de Chine comme du riz, du sucre, des produits vétérinaires et médicaux, des engrais, du coton et des produits halieutiques et de l'élevage produit sur place au Cameroun.

Malgré ce positionnement entre l'import-substitution que promeut en ce moment le gouvernement et les importations, le ministre du Commerce a encouragé le vice-président de l'entreprise chinoise à investir au Cameroun. À l'en croire, le pays est un bon risque en matière d'investissement et dispose d'un cadre règlementaire approprié axé sur la liberté d'entreprendre. *« Je vous invite à venir investir au Cameroun plaque tournante d'Afrique centrale, bientôt pour tout le continent grâce aux infrastructures en cours de construction, au dynamisme de sa communauté d'affaires, à la jeunesse de sa population »*, a déclaré Luc Magloire Mbarga Atangana.

New Silk Road Energy Holding Group Co., Ltd. est un groupe d'entreprises entièrement détenues par l'État relevant de la Fédération chinoise des coopératives d'approvisionnement et de commercialisation. La société a été fondée le 28 avril 2014 et s'est installée à Qingdao le 8 janvier 2018, avec un capital social de 200 millions de yuans (environ 18 milliards de FCFA).

Le Cameroun table sur une baisse de l'inflation à 2% en 2022, dans un contexte de flambée des prix à l'international

Dans son avant-projet de loi de finances 2022, présenté devant le gouvernement le 8 novembre 2021 par le ministre des Finances, le gouvernement camerounais projette une baisse de l'inflation de 0,4% en glissement annuel. *« S'agissant des prix, l'inflation est projetée à 2% en 2022, contre 2,4% estimée en 2021, soit en deçà du seuil de 3% de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale) »*, a indiqué le ministre Motazé.

À en croire ce membre du gouvernement camerounais, *« la poursuite des mesures prises par le gouvernement pour maîtriser les prix, d'une part, l'amélioration de l'offre locale en produits de grande consommation et l'assainissement du marché interne d'autre part, devraient contribuer à l'atteinte de cet objectif »*. Selon des observateurs du landernau économique national, cette projection est peu réaliste pour au moins deux raisons principales.

D'abord, parce qu'en dépit de sa relative diversification par rapport aux autres pays de la Cemac, l'économie camerounaise est encore très dépendante des importations. L'offre locale des produits de grande consommation tels que le riz, le poisson, le sucre, le lait, l'huile de palme, etc. est insuffisante, contraignant le pays à expatrier plusieurs centaines de milliards de FCFA chaque année pour s'approvisionner sur le marché international. De ce point de vue, l'offre locale excipée par le gouvernement ne devrait pas fondamentalement modifier cette réalité.

Ensuite, la prévision à la baisse du taux d'inflation faite par le gouvernement survient dans un contexte plutôt marqué par des tensions inflationnistes inédites sur le marché international, où le pays s'approvisionne pratiquement en tout, pour combler le gap entre l'offre et la demande de nombreux produits. Par exemple, dans certains secteurs d'activités, en plus de la flambée des prix des matières premières, les coûts du fret ont explosé, atteignant souvent jusqu'à 400%. Cette réalité a des incidences notables sur les coûts de production des entreprises (en hausse de 3,8% au 2e trimestre 2021 selon l'INS) et dresse le lit de la spéculation dans les marchés.

AGRICULTURE

La Socucam assure que le sucre sera disponible malgré la flambée des coûts des intrants

La Société sucrière du Cameroun (Sosucam), filiale du Français Somdiaa, vient de publier une note visant à rassurer le marché sur la disponibilité du sucre malgré la flambée des coûts des intrants.
« Le contexte économique mondial est fragilisé par la forte hausse des prix des intrants agricoles et industriels dont les effets sont déjà significatifs sur nos coûts de production du sucre, au regard des échéances à venir pour le pays et ses consommateurs. La Sosucam a pris la mesure de l'exigence de disponibilité du sucre avec l'accompagnement dynamique de l'État du Cameroun », renseigne la société.
À l'en croire, ces dispositions permettront un bon approvisionnement du marché national, à l'approche des fêtes, de la Coupe d'Afrique ces nations de football 2021 et tout au long de l'année 2022. Aussi, précise-t-elle, des dispositions ont également été prises pour lutter contre la fraude et la contrebande de sucre afin de protéger les intérêts de la filière sucre camerounaise. Mais Sosucam ne quantifie pas l'aide de l'État reçue pour stabiliser le marché ou encore l'impact de la hausse des prix des intrants sur ses coûts de production.
Cette sortie de la Sosucam intervient dans un contexte où, les ménagères se plaignent de la flambée généralisée et la rareté des produits de grande consommation, dont le sucre. Généralement vendu à 750 FCFA le carton d'un kilogramme de sucre en morceaux, le même produit est actuellement vendu dans certains à environ 900 FCFA du fait de sa rareté.
Au sujet de la hausse des prix des intrants sur le marché international, le Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) a indiqué dans un communiqué publié le 9 novembre dernier que *« les entreprises de divers secteurs d'activités sont exposées à la hausse sans précédent des prix des produits à l'importation et du fret maritime avec des augmentations variant 20 à 400% »*.
L'organisation patronale situe l'inflation des intrants entre 15 et 50%, selon les secteurs d'activités. Cette réalité, de l'avis des patrons camerounais, fait peser *« de graves menaces »* sur la *« rentabilité et la survie »* des entreprises.
Leader du marché camerounais du sucre (70% des parts), Sosucam, détenu à 74% par le Français Somdiaa et 26% par l'État du Cameroun, a été créé en 1965. Elle a une capacité de production sucrière moyenne de 130 000 tonnes par an, grâce à une superficie agricole actuelle de 25 000 ha. Le capital actuel de Sosucam est de 27,5 milliards de FCFA.

Le Cameroun lance la 3e phase d'une campagne visant à vacciner 6 millions de petits ruminants contre la peste

Le gouvernement camerounais, à travers le ministère de l'Elevage, des Pêches et des industries animales (Minepia), a lancé le 18 novembre 2021 dans la ville de Sangmélima, région du Sud, la 3è phase de la campagne nationale de vaccination de masse des petits ruminants contre la peste.
Cette initiative, débutée en 2019, vise à vacciner au total 6 millions de petits ruminants dans le pays.
Soutenue par la Banque mondiale (qui finance notamment le Projet de développement de l'élevage) et la FAO, a précisé le ministre Taïga lors du lancement de la campagne à Sangmélima, l'opération vise à « préserver un capital de 110 milliards de FCFA », ainsi que les revenus des éleveurs qui pourront ainsi contribuer à garantir la sécurité alimentaire dans le pays.
Par ailleurs, le ministre Taïga n'a pas manqué de rappeler que les vaccins utilisés dans le cadre de cette campagne nationale, qui sont d'une « fiabilité sans faille », sont produits par le Laboratoire national vétérinaire (Lanavet), une société d'Etat camerounaise.

Cacao durable : le Cameroun exige de l'UE plus de revenus pour les producteurs

Après le Ghana et la Côte d'Ivoire, le Cameroun a engagé, le 18 novembre à Yaoundé, avec l'Union européenne (UE), premier importateur de cacao mondial, le « Cocoa Talks », traduit en français par « dialogue sur la production du cacao durable ». Selon les explications du chef de la délégation de l'UE au Cameroun, Philippe Van Damme, ce dialogue vise à contribuer à la lutte pour l'élimination du travail des enfants et la traite des enfants dans la chaîne de valeur du cacao, à renforcer la protection et la restauration des forêts dans les régions cacaoyères et assurer un revenu minimum vital aux cultivateurs de cacao.

À l'occasion, le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana, a fait observer que la partie européenne semble ne pas mettre l'accent sur l'augmentation du revenu des producteurs. *« La durabilité implique la protection de l'environnement. Mais la durabilité implique aussi la survie des producteurs. Cela nous amène à la question fondamentale de la rémunération des producteurs. La durabilité rime forcément avec la survie des producteurs. La durabilité rime avec la protection de l'environnement, l'interdiction du travail des enfants, mais au final, la prospérité des producteurs. C'est ce triptyque là que nous voulons voir prendre en compte dans les discussions »*, a déclaré le membre du gouvernement. Selon lui, le prix bord-champ est encore insuffisant au Cameroun même s'il a progressé de 700 FCFA le kg dans les années 1990 des pics de 1700 FCFA à certaines périodes.

Se référant aux données de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), Mbarga Atangana a peint un tableau sombre de la situation des producteurs africains. Selon lui, sur un chiffre d'affaires annuel de 100 milliards de dollars américains dans le secteur, seulement 2 milliards de dollars, soit 2%, reviennent aux producteurs. Les chocolatiers se taillent la part du lion avec 35% du chiffre d'affaires ; le reste revient aux industries du broyage et aux transporteurs.

Le ministre du Commerce réagissait à la présentation des nouveaux règlements européens en débat au Parlement européen. S'ils sont adoptés et votés en l'état, cela fera partie du corpus législatif auquel seront soumis les importateurs européens de cacao afin d'être considérés comme « entreprises durables ».

« Ces initiatives législatives en cours vont permettre de minimiser la contribution de l'Union européenne dans la déforestation mondiale, et promouvoir la consommation de produits issus de chaînes d'approvisionnement exempt de déforestation. La seconde proposition est relative à la gouvernance des entreprises. Cette proposition législative entraînera des obligations de diligence de l'Union européenne afin qu'elles garantissent une meilleure lisibilité et traçabilité sur leur chaîne d'approvisionnement en produits forestiers. Il est temps que les acteurs camerounais puissent réfléchir sur ces nouveaux critères d'exportation », a déclaré le diplomate européen.

À terme, tous les opérateurs économiques devront respecter les mêmes exigences et exclure de leurs chaînes d'approvisionnement les produits qui causent la déforestation et la dégradation des forêts. Les producteurs dits durables continueront à pouvoir vendre leurs marchandises dans l'UE.

Le Cameroun importe du maïs et ses dérivés pour 150 milliards de FCFA en 2020

En inaugurant la Compagnie fermière du Cameroun (CFC) le 5 novembre 2021 dans la localité de Mbankomo, non loin de Yaoundé, le Premier ministre (PM), Joseph Dion Ngute, a déploré l'impact que les importations du maïs et ses dérivés, à l'instar du gritz utilisé par les sociétés brassicoles, ont sur la balance commerciale du Cameroun.

« (…) La production nationale annuelle est estimée à environ 2,3 millions de tonnes, pour des besoins évalués à 2,8 millions de tonnes. Soit un déficit de 500 mille tonnes. Cet écart impose de recourir aux importations de maïs et ses autres dérivés chiffrées à plus de 150 milliards de FCFA pour l'année 2020, avec pour corollaire un impact négatif sur la balance commerciale » du pays, a indiqué le chef du gouvernement.

A travers ces chiffres, le PM souligne l'importance que revêt le nouvel investissement du brasseur SABC dans le développement de la chaîne de valeurs du maïs dans le pays. En effet, face à l'insuffisance de la production locale, éleveurs et autres brasseurs sont obligés d'importer, pour conduire leurs activités. C'est cette tendance qu'inverse la SABC, dont la nouvelle filiale, CFC, va rendre possible la suppression des importations de gritz. Elle produira 30 000 tonnes de gritz par an, à partir de la transformation de 60 000 tonnes de maïs brut achetées chez des producteurs locaux encadrés par ses soins. Cette production viendra s'ajouter au 10 000 tonnes de gritz acheté chaque année chez Maïscam.

Au demeurant, le Cameroun destine la majeure partie de sa production de maïs à la consommation des ménages. Selon les détails fournis une étude du Bureau de mise à niveau des entreprises (BMN) présentée le 25 août 2021 à Douala, l'autoconsommation représente 58% de la production locale, contre respectivement 16 et 2% pour l'alimentation animale et les agro-industries, dont les opérateurs sont les plus gros importateurs de cette céréale.

ENERGIES

Sous-traitance : le secteur de l'électricité fournit des revenus annuels de 40 milliards de FCFA à environ 700 PME et PMI

40 milliards de FCFA. C'est le volume global des revenus annuels engrangés par les PME et PMI offrant des services de sous-traitance dans le secteur de l'électricité au Cameroun. Au total, environ 700 PMI et PMI se partagent ce pactole, selon les informations révélées le 26 novembre 2021 à Douala, au cours d'une visite des membres du Groupement inter-patronal du Cameroun (Gicam) à Eneo, le concessionnaire du service public de l'électricité dans le pays.
Au cours des prochaines années, cette implication des entreprises locales dans le secteur de l'électricité devrait s'accentuer, avec la mise en place prochaine d'une filière locale de production des matériels et équipements électriques, qui sont importés jusqu'ici. En effet, la compagnie d'électricité a lancé, en mai 2021, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) dans ce sens. *« L'objet du présent AMI a pour but de présélectionner un ou plusieurs groupements de distributeurs locaux et/ou fabricants étrangers, capable(s) de construire, d'exploiter des unités locales de production de matériels électriques répondant aux spécifications techniques et normes d'Eneo Cameroon »*, avait précisé Eneo, qui donnait alors jusqu'au 23 mai aux potentiels soumissionnaires.
De leur côté, les pouvoirs publics, à travers l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel), ambitionnent d'ouvrir le marché de la fourniture des dispositifs de comptage de l'électricité dans le pays à de nouveaux opérateurs. Ces privés, qui fourniront principalement les compteurs électriques intelligents et l'assistance technique pour la gestion de ces équipements, pourraient créer jusqu'à 36 000 nouveaux emplois directs dans le pays, dans les domaines tels que la fabrication des compteurs, l'installation de ces équipements, la maintenance et le contrôle.

Barrage de Lom Pangar : 150 localités de la région de l'Est seront électrifiées au 1er semestre 2022, selon EDC

« Avant la fin du premier semestre 2022, les 150 localités que nous avons prévues d'électrifier et de raccorder à l'usine de Lom Pangar seront électrifiées ». Tels sont les propos de Théordore Nsangou, le directeur général d'Electricity Development Corporation (EDC), l'entreprise publique de patrimoine du secteur de l'électricité au Cameroun.
Dans une interview au Quotidien à capitaux publics, Cameroon Tribune, le DG d'EDC annonce d'ailleurs la mise en service de la première turbine (7,5 MW) de l'usine de production du barrage de Lom Pangar, entre mars et avril 2022. Suivront ensuite les trois autres turbines, qui permettront ainsi à l'usine dont les travaux ont été officiellement lancés en septembre 2018, de débiter 30 MW au bénéfice de la région de l'Est, encore en proie à d'énormes difficultés d'accès à l'électricité.
L'optimisme de M. Nsangou au sujet de l'achèvement des travaux de construction de l'usine de pied du barrage de Lom Pangar tient également de ce que, apprend-on de sources proches du dossier, en cette fin d'année 2021, la société française Cegelec devrait livrer la ligne de transport de 105 Km destinées à raccorder les 150 localités susmentionnées au réseau électrique.

Hydrocarbures : Yaoundé retarde la cession des parts de Tower Resources à Beluga Energy dans le bloc Thali

La société pétrolière Tower Resources a annoncé, le 22 novembre, que les autorités camerounaises ne se sont pas prononcées sur le contrat d'amodiation signé avec le négociant Beluga Energy, sur le pétrole du bloc Thali, dans le bassin du Rio del Rey. Selon l'accord, Tower qui contrôle les droits d'opération exclusifs sur le périmètre cède 49 % des parts au négociant.
L'accord avait été signé entre les deux parties en août dernier. Le 21 septembre, elles ont officiellement demandé l'approbation des autorités conformément au code pétrolier en vigueur. La loi prévoit que l'approbation d'une transaction de ce type doit être fournie par le ministère des hydrocarbures 60 jours suivant la demande officielle.
Mais à la date du samedi 20 novembre 2021, les autorités n'avaient toujours pas réagi et Tower assure n'avoir reçu aucune notification ni aucune autre demande d'information à ce sujet de la part du ministère. La société estime que les conditions d'approbation ont pourtant toutes été remplies.
Beluga de son côté, reste motivé par l'espoir de faire son entrée sur le marché de l'exploration au Cameroun et continue de travailler sur le processus de financement de l'acquisition, a rapporté Tower. Parallèlement, les deux parties négocient toujours pour obtenir un appareil de forage pour le puits Njom-3.
Le silence des autorités sur cette opération est de nature à pénaliser les efforts fournis depuis plusieurs années par Tower pour attirer des investisseurs sur ce projet.

Le Cameroun veut signer la convention sur l'eau d'Helsinki pour sécuriser ses ouvrages et barrages transfrontières

Le Cameroun a entrepris les procédures législatives pour signer la convention sur l'eau d'Helsinki de 1992. Elle préconise, en gros, la protection et l'utilisation pacifique des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux.
À cet effet, le ministre de l'Eau et de l'Énergie, Gaston Eloundou Essomba, a défendu le 15 novembre au Parlement le projet d'adhésion à cette convention qui, selon lui, apportera plusieurs avantages au Cameroun. Il s'agit notamment du partage des expériences dans la gestion transfrontalière *« des problèmes d'inondation, de sécheresse, de sécurité des barrages, de gestion commune des infrastructures hydrauliques, de répartition de l'eau entre l'irrigation et la production d'énergie »*.
Dans ce sens, le pays pourra mieux gérer ses ouvrages et l'eau de ses cinq grands bassins hydrographiques dont quatre sont partagés. Il s'agit du bassin du lac Tchad, du Niger, de la Sanaga, du Congo et des fleuves côtiers (Atlantique). Au niveau national, le pays espère l'amélioration de la gestion de l'eau à travers la prévention, le contrôle et la réduction des impacts transfrontières. Sans oublier l'accès au fonds d'affectation spéciale de ladite convention.
En croire le membre du gouvernement, par son adhésion à cette convention, le Cameroun confortera son statut d'acteur majeur en matière de promotion de la gestion durable des ressources en eau au niveau international. Bien plus, son leadership et son influence au sein des différents organismes de suivi des questions d'eau vont également s'accroître.
En Afrique, les pays tels que le Sénégal et le Tchad ont déjà ratifié la convention sur l'eau. D'autres pays comme la République démocratique du Congo et la Côte d'Ivoire ont sollicité officiellement des ateliers nationaux d'information et d'échanges en vue d'une possible adhésion.

Électricité : le Cameroun veut catalyser l'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché, avec 36 000 emplois à la clé

Le Cameroun ambitionne d'ouvrir le marché de la fourniture des dispositifs de comptage de l'électricité dans le pays à de nouveaux opérateurs. Ces privés, qui fourniront principalement les compteurs électriques intelligents et l'assistance technique pour la gestion de ces équipements, pourraient créer jusqu'à 36 000 nouveaux emplois directs dans le pays, dans les domaines tels que la fabrication des compteurs, l'installation de ces équipements, la maintenance et le contrôle.

C'est du moins ce que révèle l'étude de faisabilité du projet de *« filialisation des services de comptage de l'électricité au Cameroun »*, présentée le 11 novembre 2021 à Yaoundé, par l'Agence de régulation du secteur de l'électricité (Arsel). Ce projet financé en 2020 par la Banque africaine de développement (BAD), à travers le Fonds africain d'assistance au secteur privé (FAPA), vise à intégrer le secteur privé dans la chaîne de gestion du secteur de l'électricité, dans l'optique de renforcer le système de comptage avec des méthodes innovantes. L'appui de la BAD, apprend-on, permet également d'élaborer des projets de textes réglementaires sur les compteurs prépayés et intelligents.

Selon l'Arsel, l'implémentation de la *« filialisation des services de comp*tage de l'électricité au Cameroun » recèle de nombreux avantages, aussi bien pour les consommateurs que pour le développement du secteur de l'électricité, en général. D'abord, cette option permettrait, apprend-on, de mettre un terme aux récriminations en rapport avec le système de comptage de l'électricité (factures erronées ou contestées), qui représente jusqu'ici 60% des plaintes déposées à l'Arsel par les consommateurs.

Ensuite, cette filialisation permettrait d'accélérer le rythme des nouveaux branchements dans le pays, dopant ainsi le taux d'accès à l'électricité. En effet, à en croire les statistiques du ministère de l'Eau et de l'Énergie (Minee), la réalisation moyenne des nouveaux branchements au Cameroun est de 80 000 ces dix dernières années. A cette allure, soutient-on au Minee, « il faudra encore dix ans au secteur public pour doubler le nombre de clients facturés, et combler le déficit en compteurs estimé à 1,8 million » d'unités. Pourtant, la filialisation rendra possible l'installation de 3,4 millions de compteurs intelligents en 10 ans.

Enfin, l'option d'ouverture du marché envisagée par les pouvoirs publics camerounais devrait garantir une meilleure collecte des recettes, ainsi que la réduction des pertes techniques et commerciales. Sur 10 ans, les gains sur ce volet sont estimés à environ 350 milliards de FCFA, apprend-on officiellement.

TIC & TELECOM

La Corée du Sud annonce un investissement de 4 milliards de FCFA dans la construction de campus numériques au Cameroun

En marge d'un forum sur le thème *« Gouvernance numérique en vue de la réforme administrative »*, l'ambassadeur de Corée du Sud au Cameroun, Jonghan Kim, a annoncé qu'en 2022, son pays va investir une enveloppe de 4 milliards de FCFA, pour la construction de trois campus numériques dans le pays.
Selon Joseph Lé, le ministre camerounais de la Fonction publique et de la Réforme administrative, ce projet *« constitue une étape fondamentale de la réforme administrative, qui annonce l'avènement de l'e-Government en vue d'assurer une transition vers une gouvernance digitale »*.
Financées par Koica, le bras séculier du gouvernement coréen en matière de coopération internationale, les infrastructures numériques su-mentionnées seront construites, apprend-on, à l'École nationale d'administration et de magistrature (Enam), à l'École nationale supérieure des postes, des télécommunications et des technologies et de l'information et de la communication (Sup'ptic), et à l'Institut supérieur de management public (ISMP).
Les trois campus numériques en gestation, qui permettront à la Corée de marquer d'une empreinte particulière ses 60 ans de présence au Cameroun, ambitionnent de former, chaque année, environ 4 000 jeunes, apprend-on officiellement.

Le Cameroun prépare la mise en place d'une agence de régulation des activités postales

Le Cameroun projette de mettre en place une agence de régulation des activités postales. En effet, au cours de la cérémonie de réception de nouveaux matériels électroniques et roulants le 12 novembre à Yaoundé, le directeur général de l'entreprise publique Cameroon Postal Service (Campost), Pierre Kaldadak, a évoqué ce projet. Il a notamment indiqué que la suite de la promulgation de la loi n° 2020/004 du 23 avril 2020 régissant l'activité postale au Cameroun, il reste en attente de la signature des textes d'application portant, en priorité, *« création, organisation et fonctionnement d'une agence de régulation des activités postales »*.
Il a indiqué que cette instance sera chargée de protéger le service réservé (l'envoi, du transport et de la distribution des lettres et colis ; le transfert d'argent, e-commerce) de l'opérateur public Campost.
Si cette agence est créée, la Campost quittera l'égide de l'Agence de régulation des télécommunications (ART) qui est le régulateur par extension du secteur pour l'instant. Le nouveau régulateur s'occupera alors d'au moins 25 acteurs agréés privés en compétition avec l'opérateur public, Campost, selon le décompte effectué à fin décembre 2020 par le ministère des Postes et Télécommunications (Minpostel).
Le diagnostic réalisé par le Minpostel sur le terrain, il y a quelques années, fait ressortir que la plupart des activités privées postales s'exercent au Cameroun dans l'informel, sans aucun respect des lois et règlements de la République. Cette situation a installé une quasi-anarchie dans le marché, caractérisée par le règne de la concurrence déloyale, une tarification non maîtrisée, des services offerts à la clientèle avec des coûts prohibitifs, ainsi qu'une qualité approximative de ces services.

Nexttel annonce la reprise du dialogue entre ses actionnaires pour améliorer son service en dégradation

S'achemine-t-on vers la fin de la guéguerre au sein de la compagnie de téléphonie mobile Viettel Cameroun SA ? Nexttel, de son nom commercial, pâlit sous l'effet des antagonismes entre ses deux actionnaires : le vietnamien Viettel Global qui contrôle 70% des parts et Bestcam, propriété du milliardaire camerounais Baba Danpullo, qui détient 30% des parts.
En effet, dans un communiqué diffusé le 19 novembre et accompagné d'une photo de visioconférence, la compagnie annonce une reprise dialogue entre les parties en vue d'améliorer son service en dégradation. *« Depuis plusieurs semaines le processus de réorientation de la collaboration en termes de partenariat entre les parties vietnamienne et camerounaise a été entamé. Les résolutions sont axées à cet effet sur l'amélioration du réseau, la mise sur le marché de nouvelles solutions plus innovantes : c'est l'ouverture d'une nouvelle page »*, peut-on lire.
La compagnie de téléphonie mobile ne donne pas de détails, mais ce communiqué est le signe d'une décrispation au sein de Nexttel où les deux actionnaires étaient jusque-là en conflit ouvert. Au point où, le Premier ministre Vietnamien a dépêché, le 6 mai 2019, un émissaire en la personne de Nguyen Quoc Cuong, le vice-ministre des Affaires étrangères du Vietnam, pour discuter de cette affaire avec le Premier ministre camerounais, Joseph Dion Ngute.

Conséquences fâcheuses sur l'entreprise

Au terme de son audience à Yaoundé, Nguyen Quoc Cuong a déclaré que le Premier ministre vietnamien, Nguyen Xuan Phuc, accorde une attention particulière à la résolution pacifique de ce conflit du fait de son attachement à la coopération entre les deux pays. *« Le gouvernement vietnamien est responsable de la protection des entreprises vietnamiennes à l'étranger, y compris de l'investissement de Viettel au Cameroun, d'un montant évalué à 210 milliards de FCFA, et a appelé le gouvernement camerounais à exprimer les points et actions de protection des investissements étrangers de Viettel Global, conformément à la législation et aux accords bilatéraux signés par le Cameroun et aux engagements internationaux de chaque partie »*, a ajouté l'émissaire vietnamien.
Selon Viettel Global, Baba Danpullo a pris *« de nombreuses mesures illégales pour empêcher les Vietnamiens de travailler dans les bureaux de la coentreprise de Viettel au Cameroun à partir de novembre 2018 »*. Depuis cette période, les Vietnamiens n'étaient plus autorisés à opérer eu sein de l'entreprise désormais sous le contrôle de la partie camerounaise. Ces griefs sont rejetés par l'actionnaire camerounais. Il accuse la partie vietnamienne d'importer massivement la main-d'œuvre, au détriment des Camerounais qui seraient ainsi marginalisés par l'actionnaire majoritaire de Nexttel. Cette entreprise qui opère au Cameroun depuis sept ans déclare qu'elle emploie actuellement 800 travailleurs.
Ces derniers temps, Nexttel reconnaît, lui-même, que son service phare qu'est la connexion internet s'est fortement dégradé, mais, l'entreprise rassure que *« des mesures ont été prises immédiatement pour un retour à la normale »*. En outre, le 3e opérateur de mobile au Cameroun ne lancera pas le service Mobile Money « d'ici la fin de l'année 2021 » comme formulé en avril dernier. Et pour cause, révèle la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac) dans le rapport sur *« les services de paiement en monnaie électronique dans la Cemac en 2020 »*, l'autorisation délivrée à cet effet au banquier UBA Cameroun a été « révoquée, en raison notamment du non lancement des activités ».

Taxe sur les transferts d'argent : au Cameroun, des contribuables crient à la double imposition

Dans le projet de loi de finances 2022 introduit au Parlement au cours de la session de novembre, le gouvernement camerounais a l'intention d'instituer une taxe sur les opérations de transfert d'argent.
Ainsi, sont passibles de ladite taxe : les opérations de transfert d'argent réalisées par tout moyen ou support technique laissant trace, notamment par voie électronique, téléphonie mobile, télégraphique ou par voie de télex ou télécopie, à l'exception des virements bancaires et des transferts pour le règlement des impôts, droits et taxes. Seront aussi taxés : les retraits en numéraire consécutifs à un transfert d'argent effectué auprès des établissements financiers ou des entreprises de téléphonie mobile.
La base d'imposition de la taxe sur les transferts d'argent est constituée par le montant des sommes transférées ou retirées. « La taxe est liquidée de 0,2 % du montant transféré ou retiré. Cette taxe sur les transferts d'argent est collectée par entreprises et reversée mensuellement au plus tard le 25 du mois qui suit celui au cours duquel les opérations ont été réalisées auprès de leur centre des impôts de rattachement », indique le projet de loi de finances.
Critiques des contribuables
Seulement, ce projet de loi est dénoncé au sein de la communauté des contribuables. L'Association camerounaise pour la défense des droits des contribuables (ACDC) a publié un communiqué le 28 novembre pour dire *« non à la double imposition introduite dans le projet de loi de finances 2022, qui prévoit la création de la taxe sur le transfert d'argent »*.
« Le fait c'est que cette taxe-là est prélevée pendant le transfert, mais aussi au retrait. Si vous avez transféré 10 000 francs à quelqu'un, vous supportez les 0,2 %. Pendant le retrait, vous devez aussi supporter les 0,2 %. C'est une façon de tuer la monnaie électronique et décourager les opérations par voie électronique », raisonne Mazou Mouliom, président de l'Acdc.
Il ajoute : « Je prends un exemple : vous avez reçu un transfert de 20 000 francs. Après vous, recevez un transfert de 40 000 francs. Puis un transfert de 50 000 francs. Si vous devez faire un retrait de 30 000 francs, ce sera sur quelle opération ? Le principe fiscal voudrait que lorsqu'une opération subit déjà un impôt, on ne puisse plus ajouter un autre impôt. Vous savez déjà que ces opérations de transfert d'argent supportent déjà la TVA, maintenant on vient encore ajouter une taxe sur le transfert d'argent. Nous demandons au Parlement de rejeter ce projet de loi. Dans cet article on ne dit pas quand on taxe la transaction, car le "ou" dans l'article n'est pas exclusif ».
Éclairage du gouvernement attendu
Le gouvernement n'a pas encore réagi aux craintes de l'ACDC. Mais des sources autorisées au ministère des Finances (Minfi) indiquent que des clarifications à sujet seront données dans les jours à venir. Aussi, au Minfi, des experts pensent que les transferts d'argent représentent une niche importante de ressources qui pourraient alimenter la collecte fiscale.
En effet, selon l'opérateur Orange, qui revendique 70 % des parts de marché dans ce segment, son service Mobile Money comptabilise en 2021 des transactions cumulées mensuelles d'un montant de 800 milliards de FCFA, soit 9 600 milliards de FCFA par an. C'est près de deux fois le budget de l'État du Cameroun au cours de l'exercice 2021.

Le Cameroun prépare un manuel pour mieux contrôler la circulation des pierres et métaux précieux aux frontières

Le gouvernement camerounais a l'intention de renforcer le contrôle autour de la circulation des pierres et métaux précieux faisant l'objet de trafic illicite aux frontières du Cameroun. En effet, le ministre en charge de Mines (Minmidt), Gabriel Dodo Ndoke, vient d'annoncer au Parlement qu'un document y afférent est en cours de préparation.
« Dans le cadre de l'intensification des contrôles de la circulation des pierres et métaux précieux dans les aéroports internationaux et les zones frontalières, dans les aéroports, un manuel de procédures de sureté du Secrétariat national permanent du processus de Kimberley [SNPPK, organisme en charge du contrôle des pierres précieuses au Cameroun] a été élaboré et est en cours de validation », a-t-il déclaré. Mais il n'a pas apporté des précisions sur l'échéance de la mise en œuvre de ce document, encore moins sur son contenu.
L'annonce de ce membre du gouvernement intervient dans un contexte où le Cameroun, bien qu'il soit encore un très petit producteur de diamants à l'échelle mondiale, en attendant la mise en exploitation des gisements qu'il abrite, est déjà présent sur le marché international de ces pierres précieuses. Selon la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), les pierres en provenance du Cameroun trouvent particulièrement grâce aux yeux des diamantaires émiratis et belges. Par exemple, révèle la Beac dans une récente note sur le marché du diamant dans le monde, « en 2018, le Cameroun en a exporté vers les Émirats arabes unis (55,31%), la Belgique (40,95%) et la Suisse (3,73%) ».
Selon le Minmidt, dans le cadre de la validation des exportations et des importations des diamants bruts, le pays a délivré 7 certificats d'exportation de diamants en 2021. Ce qui a généré au titre des impôts et taxes un montant de seulement 2,7 millions de FCFA. Cette opération a permis exporter 182,05 carats d'une valeur totale de 13,36 millions de FCFA.
Mais le Minmidt pense que ces performances peuvent être améliorées si le contrôle est renforcé aux frontières du pays, car, jusque-là, ces pierres précieuses font l'objet de trafic illicite engendrant des perdre de recette pour l'État. D'où le projet de la mise en œuvre d'un manuel de procédures de sureté du SNPPK.

Cimencam en passe d'obtenir un permis pour l'exploitation du marbre dans le Nord du Cameroun

Déjà producteur de ciment à Figuil dans le Nord du Cameroun, la société Cimenteries du Cameroun (Cimencam), filiale de LafargeHolcim Maroc, devrait bientôt obtenir un permis pour exploiter du marbre dans cette zone.
Dans une communication faite devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée nationale lors de la session parlementaire en cours, le ministre en charge des Mines, Gabriel Dodo Ndoke, a déclaré le 30 novembre 2021 que *« deux conventions minières, ultime étape avant l'attribution de permis d'exploitation, ont été négociées et vont être signées, dans les prochains jours entre l'État du Cameroun et la société Cimecam en vue de l'exploitation de deux carrières de marbre à Bidzar et Biou dans l'arrondissement de Figuil, région du Nord »*.
Même si le membre du gouvernement n'a pas donné plus d'information, l'on sait que le gisement de marbre de Bidzar contient des réserves de 2,5 millions de tonnes. Ce gisement a une continuité dans la zone de Biou. Jusqu'au début des années 2010, il était exploité par la société française Rocaglia et ceux depuis plus de quarante ans. Cimencam y a obtenu, en 2012, le permis de recherche pour les besoins de sa cimenterie.
Cimencam compte trois actionnaires dans son tour de table. Il s'agit de Lafargeholcim Maroc Afrique avec 55%, de la Société nationale d'investissements (SNI) du Cameroun avec 43%, et des employés avec 2%. La société, qui dispose d'un capital de 14,5 milliards de FCFA, revendique un effectif de 320 employés, qui s'activent quotidiennement dans une cimenterie intégrée à Figuil, deux stations de broyage à Bonabéri (Douala, la capitale économique) et Nomayos (banlieue de Yaoundé, la capitale), et une centrale à béton à Olembé (Yaoundé).

Fer de Mbalam : Sundance traîne le Chinois AustSino à la Cour suprême d'Australie pour abus de confiance

La junior minière australienne Sundance Resources est sur plusieurs fronts contentieux dans le cadre de sa déchéance sur le projet d'exploitation du gisement de fer de Mbalam, écartelé entre le Cameroun et le Congo. En dehors du Cameroun et du Congo qu'il a traîné en arbitrage à Londres et à Paris, Sundance annonce l'ouverture d'une procédure contre l'entreprise chinoise AustSino et son promoteur M. Ding, au niveau de la Cour suprême d'Australie-Occidentale « pour ce qui ressemble manifestement à un abus de confiance ».

« L'un des principaux sujets de préoccupation pour Sundance concerne la possibilité qu'AustSino et M. Ding aient utilisé à mauvais escient des informations confidentielles relatives au projet qui leur ont été divulguées pendant la période au cours de laquelle ils ont collaboré avec Sundance dans le cadre du projet. Cet ensemble d'informations confidentielles comprenait notamment une étude de faisabilité définitive du projet, couvrant à la fois les mines de Mbalam-Nabeba et le chemin de fer proposé jusqu'au port de Kribi au Cameroun. L'étude de faisabilité définitive et d'autres documents techniques relatifs aux composants portuaires et ferroviaires du projet - qui étaient le produit d'années de travail et de plus de 400 millions de dollars de dépenses par Sundance - ont été divulgués à AustSino et à M. Ding sur la base limitée qu'ils étaient strictement confidentiels et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins que la collaboration avec Sundance sur le projet », écrit la junior minière.

Sundance note qu'en octobre 2021, en collaboration avec un partenaire financier du nom de Bestway, AustSino a soumis au gouvernement du Cameroun une étude de faisabilité pour la construction d'une voie ferrée reliant le site de Mbalam au port de Kribi. Et que cela s'est produit seulement quatre mois après qu'AustSino a annoncé, le 26 juin 2021, qu'il allait « entamer les études nécessaires et faire avancer les discussions pour atteindre les objectifs énoncés dans le protocole d'accord » avec Bestway et le Cameroun.

Doutes et suspicions

« Sundance ne pense pas qu'AustSino et Bestway auraient pu réaliser une étude de faisabilité, prête à être évaluée par le gouvernement du Cameroun, pour un projet d'un coût en capital estimé à plusieurs milliards de dollars en seulement quatre mois sans faire un usage abusif de l'étude de faisabilité confidentielle de Sundance pour le projet et d'autres informations confidentielles, telles que des études ultérieures qui ont examiné les besoins d'expansion pour 100 millions de tonnes par an », martèle la junior minière.

Grâce à l'action devant la Cour suprême, Sundance espère en savoir plus sur l'étude de faisabilité qu'AustSino a soumise au gouvernement du Cameroun et sur la manière dont AustSino et/ou M. Ding ont pu abuser d'autres informations confidentielles et exclusives de Sundance.

Entre-temps, informe la multinationale, le 2 novembre 2021, la Cour suprême d'Australie-Occidentale a rendu des ordonnances de programmation pour le processus d'enquête préalable à l'action de Sundance, y compris les délais pour le dépôt d'affidavits (déclarations sous serment) et de soumissions conformes par AustSino et M. Ding. Sundance se dit satisfaite de ces ordonnances, qui prévoient une audience d'une journée de pré-action de Sundance après le 28 janvier 2022.

Depuis 2015, après plusieurs prorogations de sa licence d'exploration sur le projet, la junior minière australienne Sundance Resources n'est pas parvenue à accrocher un partenaire technique et financier pour la mise en place des infrastructures relatives au projet de Mbalam (construction d'un chemin de fer plus de 500 km entre Mbalam et Kribi, de la mine et d'un terminal minéralier au port en eau profonde de Kribi). Des tentatives successives avec les sociétés chinoises China Gezhouba, en 2015, Tidfore Heavy Equipment Group Ltd, en 2018, et enfin AustSino, à partir de 2018, ont toutes été couronnées d'échec.

Et le 25 juin 2021 à Yaoundé, l'État du Cameroun, à travers le ministre des Transports, Jean Ernest Ngallé Bibéhé, signe avec les sociétés AutSino Resources Group Ltd et Bestway Finance Ltd, un mémorandum d'entente (MoU), pour la construction du chemin de fer de plus de 500 km reliant Mbalam au port en eau profonde de Kribi. Avec ce MoU, l'opérateur chinois Autsino Resources Group Ltd effectue un retour en force sur le projet. Ce qui lui vaut désormais ces poursuites judiciaires.

Industries extractives : les paiements des sociétés extractives atteignent 908,28 milliards FCFA en 2019 (+18,9%)

Dans son rapport 2019 de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE), présenté le 19 novembre 2021 à Yaoundé, la capitale du pays, le comité ITIE révèle que les paiements des sociétés extractives au bénéfice de l'Etat et de ses démembrements ont atteint un montant de 908,28 milliards de FCFA. Cette enveloppe est en hausse de 18,9% par rapport aux 763,9 milliards de l'année 2018.

Comme à l'accoutumée, ces revenus proviennent à 90% de l'exploitation pétrolière, selon le rapport. Viennent ensuite le gaz naturel, dont le pays est devenu producteur et exportateur en 2018, et l'or, dont l'exploitation dans le pays est encore artisanale dans la plupart des sites miniers.

À en croire le même rapport, l'enveloppe des revenus reversée au budget de l'État est de ce fait en hausse. Celle-ci a culminé à 703,9 milliards de FCFA au cours de l'année 2019, contre seulement 568,3 milliards de FCFA en 2018, ce qui révèle une augmentation de plus de 135 milliards de FCFA sur un an.

Mais au-delà des chiffres, l'on peut remarquer que le comité ITIE a publié son rapport 2019 plus d'un mois avant le 31 décembre 2021, date à laquelle était attendu ledit rapport. Ce qui fait dire à un expert des questions de transparence dans les industries extractives que le pays a tiré les leçons de sa dernière suspension (à partir du 1er avril 2021), suite à la non publication dans les délais du rapport ITIE 2018.

Cette suspension avait ensuite été levée le 23 juillet 2021 (après publication du rapport le 30 juin 2021), réaffirmant ainsi *« (...) la place du Cameroun dans le prestigieux club des pays cherchant à améliorer leur climat des affaires, en favorisant la transparence dans les secteurs pétrolier, gazier et minier »*, avait exulté le ministre camerounais des Mines, Dodo Ndoké, par ailleurs vice-président du comité ITIE au plan local.

Pour rappel, depuis 2007, l'ITIE a permis au Cameroun de faire d'importants progrès en matière de transparence dans la gestion des ressources provenant des industries extractives. Par exemple, pour la première fois, la Société nationale des hydrocarbures (SNH) a commencé à divulguer les dépenses liées aux opérations de souveraineté et de sécurité réalisées à la demande du gouvernement, sur les recettes pétrolières et gazières engrangées par le pays. Ce qui, d'après le Conseil d'administration de l'ITIE, renforce la redevabilité dans l'utilisation des revenus pétroliers.

LE FINANCIER CAMEROUNAIS LOUIS BANGA-NTOLO NOMMÉ DG DE LA BVMAC, LA BOURSE UNIFIÉE DE L'AFRIQUE CENTRALE

Au terme d'un Conseil d'administration, tenu le 25 octobre 2021 à Libreville, la capitale gabonaise, le financier camerounais Louis Banga-Ntolo a été nommé au poste de directeur général (DG) de la Bourse des valeurs mobilières de l'Afrique centrale (Bvmac), le marché financier unifié de la zone Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA, Guinée équatoriale). Titulaire d'un doctorat en banque, monnaie et finance de l'Université Lumières Lyon II, ce fin connaisseur des marchés financiers était jusqu'à sa nomination le DG de Société Générale Capital Securities Central Africa (SG Capital Cemac), la société de bourse du groupe bancaire français Société Générale.

Louis Banga-Ntolo, recruté à la suite d'un appel à candidatures rendu public le 1er mars 2021, remplace à ce poste son compatriote Jean-Claude Ngbwa, qui présidait aux destinées de la Bvmac depuis le 4 juillet 2019. Début 2020, la Banque des États de l'Afrique centrale (Beac), institut d'émission des pays de la Cemac, qui pilote le processus de fusion et de dynamisation du marché financier de l'Afrique centrale, avait déjà tenté de pourvoir au remplacement de Jean Claude Ngbwa, avant l'interruption sans explication du processus le 29 février 2020.

Cet ancien haut fonctionnaire du ministère camerounais des Finances, qui a été secrétaire général de la Conférence interafricaine des marchés d'assurances (Cima), lègue au nouveau DG de la Bvmac un marché financier qui n'a jamais véritablement décollé depuis sa création il y a bientôt 20 ans. Pour preuve, à fin juillet 2020, le compartiment des actions de la Bvmac affichait une capitalisation de seulement 120 milliards de FCFA, ce qui correspond à 0,5% du PIB du Cameroun en 2020, qui abrite le siège du marché financier unifié de la Cemac. À titre de comparaison, le même compartiment sur les bourses du Nigeria et de l'Afrique de l'Ouest (basée en Côte d'Ivoire) atteignait déjà respectivement 10 et 26% du PIB des pays concernés en 2018, selon l'Absa Africa Financial Markets Index, publié par l'Official Monetary and Financial Institution Forum.

Défis

De ce point de vue, les défis de Louis Banga-Ntolo à la tête de la Bvmac sont colossaux. Il trouvera, par exemple, sur sa table, le projet d'introduction en bourse des entreprises publiques de la zone Cemac, qui tarde à se matérialiser. « Les États ont dit : chacun va apporter à peu près cinq ou six entreprises. Il y a trois États qui nous ont déjà envoyé des listes. Il s'agit du Congo, la Guinée équatoriale et dernièrement le Gabon. Nous continuons d'attendre la réaction des autres », a récemment révélé Nagoum Yamassoum, le président de la Commission de surveillance du marché financier de l'Afrique centrale (Cosumaf). C'était au cours de la « Semaine de l'investisseur », un évènement dédié à l'éducation boursière, organisé du 12 au 15 octobre à Douala, la capitale économique camerounaise.

En d'autres termes, 2 ans après l'engagement pris par les pays de la Cemac de contribuer à la dynamisation du marché financier unifié, par l'introduction des entreprises publiques ou parapubliques à la Bvmac, le Cameroun, la RCA et le Tchad tardent à tenir leurs promesses. Pourtant, c'est sur ce coup de pouce des États que la Bvmac avait par exemple bâti son plan d'action 2020, qui ambitionnait de porter la capitalisation sur le compartiment des actions à un minimum de 1200 milliards de FCFA, et à 1000 milliards au minimum sur le compartiment des obligations.

Mais, au-delà des nouvelles introductions en bourse, le nouveau DG de la Bvmac devra œuvrer pour l'émergence d'une véritable culture boursière dans la Cemac. Dans cette zone où la transparence financière au sein des entreprises reste sujette à caution, les banques, les établissements de microfinance et même les tontines sont encore très prisés pour la recherche des capitaux.

Brice R. Mbodiam

PARTICIPEZ À L'ÉDIFICATION DU CAMEROUN DE DEMAIN

Chaque mois, découvrez les avancées économiques du Cameroun

Les magazines *Investir au Cameroun* et *Business in Cameroon* sont offerts gratuitement

- Ambassades et relais diplomatiques du Cameroun
- Salons VIP des aéroports de Paris, Londres, Bruxelles, Zurich et Frankfurt
- Salons des compagnies d'affaires du Bourget
- En Business Class sur Brussels Airlines
- Dans les ministères et hôtels d'affaire du Cameroun

INVESTIR AU CAMEROUN

TOUS UNIS !